



Analyse VOX Juin 2024

Complément d'enquête et analyse
à propos de la votation populaire suisse du 9 juin 2024

Équipe du projet

Lukas Golder : Co-directeur

Tobias Keller : Directeur de projet et Teamleader Data Analytics

Sara Rellstab : Analyste de données

Corina Schena : Vice-directrice de projet

Alessandro Pagani : Junior Data Scientist

Jenny Roberts : Junior Data Scientist

Margret Tschanz : Collaboratrice de projet / Administration

Roland Rey : Collaborateur de projet / Administration

Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | LES CONSTATS FONDAMENTAUX | 4 |
| 2 | LA PARTICIPATION | 8 |
| 3 | LA FORMATION DE L'OPINION | 13 |
| 3.1 | L'importance des projets | 13 |
| 3.2 | Les difficultés de compréhension et le moment de décision | 14 |
| 3.3 | L'acquisition d'information | 16 |
| 4 | INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DES PRIMES | 19 |
| 4.1 | La situation de départ, projet et recommandations | 19 |
| 4.2 | La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux | 20 |
| 4.3 | Les motifs | 24 |
| 4.4 | La résonance des arguments de la votation | 26 |
| 5 | INITIATIVE POUR UN FREIN AUX COÛTS | 29 |
| 5.1 | La situation de départ, projet et recommandations | 29 |
| 5.2 | La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux | 30 |
| 5.3 | Les motifs | 34 |
| 5.4 | La résonance des arguments de la votation | 36 |
| 6 | INITIATIVE POUR LA LIBERTÉ | 39 |
| 6.1 | La situation de départ, projet et recommandations | 39 |
| 6.2 | La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux | 40 |
| 6.3 | Les motifs | 44 |
| 6.4 | La résonance des arguments de la votation | 46 |
| 7 | LOI D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ | 49 |
| 7.1 | La situation de départ, projet et recommandations | 49 |
| 7.2 | La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux | 50 |
| 7.3 | Les motifs | 54 |
| 7.4 | La résonance des arguments de la votation | 56 |
| 8 | ANNEXE | 59 |
| 8.1 | Rapport technique | 59 |
| 8.2 | A propos de l'étude | 63 |
| 8.3 | L'équipe de gfs.bern | 65 |

1 Les constats fondamentaux

Les votations du 9 juin 2024 ont été marquées par les deux initiatives sur la santé : En particulier l'Initiative d'allègement des primes a donné ample matière à discussion dans les médias avant la votation. Contrairement à l'Initiative pour une 13e rente AVS approuvée lors de la votation en mars, l'Initiative d'allègement des primes n'a obtenu aucune majorité auprès de l'électorat. Le projet n'a pas réussi à mobiliser au-delà de la gauche de l'éventail politique. Il a manqué l'activation d'un groupe aspirant claire à conduire le projet jusqu'à son but. Bien que la problématique des coûts dans le système de santé soit largement reconnue parmi les votants-es, celles et ceux en faveur du Non ont privilégié une politique financière raisonnable. Beaucoup craignaient que la mise en œuvre du projet ne revienne trop chère. A en outre été critiqué le fait que l'initiative laissait de côté les causes de cette croissance des coûts. Les discussions autour du financement de la 13e rente AVS et la situation des finances de la Confédération ont modifié le climat de l'opinion en l'espace de trois mois. Le deuxième projet sur la santé, l'Initiative pour un frein aux coûts, n'a pas convaincu ni non plus la majorité des votants-es. Aucun sous-groupe dans l'électorat n'a approuvé clairement le projet, y compris les sympathisants-es du Centre, le parti même qui en avait été l'initiateur. Un examen des arguments Contre montre que les votants-es n'ont pas apprécié le couplage des services de soins au développement économique. De même, on a craint que le frein aux coûts n'entraîne une détérioration des services de santé.

Parmi les quatre projets, c'est l'Initiative pour la liberté et l'intégrité physique, qui réclame un renforcement du droit fondamental à l'intégrité physique et psychique, qui a le moins retenu l'attention. Le projet n'a convaincu qu'une minorité de votants-es faisant peu confiance aux autorités de santé suisses et qui ont une attitude critique vis-à-vis des mesures prises pendant la pandémie de Covid-19. Les adversaires de l'initiative avaient manifesté peu de compréhension pour cette problématique, et argumenté notamment qu'il existait déjà des fondements légaux suffisants.

La Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur énergies renouvelables a constitué, de l'avis de l'électorat, le plus important projet du 9 juin 2024, et elle a bénéficié d'un haut niveau d'approbation auprès de la population. À l'exception des sympathisants-es de l'UDC, tous les camps politiques ont approuvé cette loi. Une majorité de votants-es a considéré l'extension des énergies renouvelables comme une étape importante pour la sécurité d'approvisionnement et contre le changement climatique. En outre, il était important pour beaucoup de votants-es de réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger. La combinaison de plus d'autonomie dans l'approvisionnement en électricité ; d'une ouverture d'esprit marquée vis-à-vis de la protection de l'environnement dans la population comme objectif général ; et de la cohésion des camps politiques, de la gauche jusque loin à droite sur l'éventail politique, ont aidé ce projet à réussir dans les urnes.

C'est ce que prouvent les résultats de l'enquête auprès de 3'141 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de juin 2024. L'étude a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

Pas de majorité populaire pour la deuxième initiative de la gauche en 2024

Initiative d'allègement des primes

L'initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » exige que les personnes assurées n'aient pas à déboursier plus de 10 % maximum de leur revenu disponible pour financer les primes. Pour cette raison, la Confédération et les Cantons doivent intensifier les réductions de primes. Le projet a été refusé par une majorité. Les sympathisants-es du PS et des Verts ont en grande majorité voté Oui; le projet n'a cependant pas reçu de suffrages majoritaires au-delà du camp de gauche. Ce sont les sympathisants-es du PLR et de l'UDC qui ont le plus fortement rejeté l'initiative. Une confiance poussée envers les syndicats et les organisations et associations de santé a accru la part de Oui ; en revanche, aucun lien significatif n'est ressorti quant à la confiance envers les caisses d'assurance-maladie. Le camp du Oui a été caractérisé autant par les défenseurs d'une économie où l'État intervient plus que par les votants-es qui préfèrent la solidarité à la responsabilité propre.

Relativement aux motifs d'un Oui, l'argument de l'urgence a basculé complètement vers le haut : Beaucoup de votants-es en faveur du Oui ont considéré qu'il était urgent d'agir sur les coûts de santé, raison pour laquelle ces personnes ont voté en faveur de l'Initiative d'allègement des primes. En second lieu, les défenseurs de l'initiative attendaient de son approbation plus de justice pour les catégories sociales disposant de revenus plus bas. Les votants-es en faveur du Non de leur côté ont cité le plus fréquemment, à titre de contre-argument, le financement de l'initiative qu'ils considèrent non assuré et coûteux. Si en mars dernier, lorsque l'Initiative pour une 13e rente AVS a été adoptée, la composante politico-financière était restée en arrière-plan, les votants-es lors de la nouvelle votation se sont fait plus de souci pour la question du financement. Les débats parlementaires autour de la mise en œuvre de la 13e rente AVS ainsi que sur l'état du budget fédéral dans son ensemble ont modifié le climat de l'opinion. A également joué un rôle, pour le camp du Non, le fait que l'initiative n'atténue pas les coûts de santé, et que les cantons économes seraient obligés de financer transversalement la réduction des primes dans d'autres cantons.

La mobilisation a différé de celle qui avait été constatée lors de la votation sur la 13e rente AVS. En mars, la participation avait d'une manière générale été forte, notamment les cohortes d'âges à partir de 50 ans avaient participé avec une fréquence nettement plus élevée que lors de la votation du dimanche de juin. De même, la participation des personnes complètement à gauche lors de la votation de mars avait été très élevée ; les votants-es sans diplôme de l'enseignement supérieur avaient voté selon une fréquence nettement plus élevée. Ces segments de la population avaient majoritairement voté Oui à la 13e rente AVS. Comparé à cela, l'Initiative d'allègement des primes n'est pas parvenue à définir un groupe-cible clair, et à l'attirer aussi de façon cohérente jusqu'aux urnes.

Chez les sympathisants-es du Centre non plus, aucune approbation claire

Initiative pour un frein aux coûts

L'initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (Initiative pour un frein aux coûts) » du Centre cible également les coûts croissants

dans le système de santé. L'introduction d'un frein aux coûts vise à freiner la croissance de ces coûts dans l'assurance-maladie obligatoire. Les personnes détentrices du droit de vote ont eu plus de mal à se faire un avis, sur ce projet, que sur les trois autres mis aux votations le dimanche 9 juin. Une nette majorité de l'électorat s'est finalement avérée être contre. Aucun sous-groupe de l'électorat n'a approuvé clairement l'initiative. Les sympathisants-es du Centre qui soutenait ce projet d'initiative ont eux-mêmes été divisés. Outre le Centre, ce sont les sympathisants-es des Verts qui ont été le plus enclins à voter en faveur du projet. Ce sont les votants-es proches du PLR ou de l'UDC qui ont voté le plus clairement Non au frein aux coûts.

De façon similaire à l'Initiative d'allègement des primes, les défenseurs fondent le plus souvent leur décision sur l'urgence créée par le problème des coûts dans le système de santé. Les réflexions, relatives à l'efficacité du système de santé et à la solidarité avec les groupes qui sont particulièrement affectés par les primes élevées (les familles p. ex.), n'arrivent qu'en deuxième position. Dans le camp du Non, l'initiative a fréquemment été considérée comme immature : Beaucoup de gens ne comprennent pas que les coûts des soins de santé devraient être couplés au développement économique. Ils ont en outre craint qu'un plafonnement des coûts n'entraîne un rationnement de la fourniture des soins ou l'apparition d'une « médecine à deux vitesses ».

Pour une majorité de votants-es, la politique en matière de Covid-19 n'est plus d'actualité

Initiative pour la liberté

L'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique (Initiative pour la liberté) », lancée par le Mouvement libertaire suisse, veut que toutes atteintes à l'intégrité physique et psychique n'aient lieu qu'avec le consentement exprès de la personne concernée, et que si des personnes refusent de telles atteintes, cela n'entraîne pas de préjudice pour elles. L'électorat a clairement refusé cette initiative. Le refus le plus marqué est venu des milieux de gauche. La moitié des sympathisants-es de l'UDC et des sans-parti ont voté Oui. Le comportement de vote est en lien étroit avec la confiance éprouvée envers les institutions : Les personnes qui ne font pas confiance à l'Office fédéral de la santé publique, à la Covid-19-Taskforce ou au corps des médecins de famille, ont voté Oui nettement plus souvent. Chez les votants-es, la part de Oui a eu aussi tendance à augmenter en descendant l'échelle des revenus.

Pour le camp du Oui, l'intangibilité de la liberté individuelle a figuré au centre de leur décision. De même a été dénoncé le fait que pendant la pandémie des personnes avaient été ostracisées en raison de leur attitude envers les vaccinations. Beaucoup de défenseurs craignent que l'on ne puisse pas, à ce sujet, faire confiance à la politique. Les adversaires de cette initiative ont en grande majorité jugé ce projet inutile vu que le droit à l'intégrité physique et psychique est déjà ancré dans la Constitution. Les votants-es en faveur du Non ont souvent manifesté leur incompréhension envers la motivation des initiateurs, entre autres parce qu'ils considèrent les vaccinations comme une mesure importante dans la lutte contre l'épidémie.

Un vote clairement en faveur de l'expansion des énergies renouvelables

Loi pour l'électricité

La Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables veut renforcer l'approvisionnement de la Suisse en électricité, en facilitant notamment l'expansion de l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique. Par les urnes, une grande majorité de votants-es a avalisé la loi. L'approbation a été élevée partout sur l'éventail politique, à l'exception des sympathisants-es de l'UDC. Les personnes pour qui la protection de l'environnement est plus importante que le niveau de vie économique, qui refusent l'énergie nucléaire ou qui considèrent la solidarité sociale plus importante que la responsabilité propre, ont voté Oui particulièrement souvent.

Les arguments centraux en faveur de la loi soulignaient que l'expansion des énergies renouvelables est urgente, entre autres pour contrecarrer le changement climatique. Le fait que le projet cible un objectif supérieur lui a servi d'atout : Contrairement à des projets antérieurs de politique environnementale, dont par exemple la Loi sur le CO2 rejetée en 2021, c'est le tournant énergétique en tant qu'objectif maître qui a figuré au cœur de cette loi pour un approvisionnement sûr en énergie, et non pas des changements comportementaux des votants-es, des renchérissements ou des projets de construction concrets plutôt sujets à rencontrer de la résistance. Les défenseurs fondent également leur comportement de vote sur le fait que cette loi réduit la dépendance vis-à-vis de l'étranger. Dans le camp du Non, on craignait que des paysages ne soient saccagés au profit de l'approvisionnement en électricité. Pour lui, il existe en outre de meilleures alternatives à la présente loi, et les droits démocratiques de regard s'en trouveraient tronqués.

Importance personnelle variable des projets

La participation

Comparé sur une longue période, le taux de participation (45 %) aux votations du 9 juin 2024 s'est situé dans la moyenne. Les votants-es situées aux extrémités de l'éventail politique ont plus fortement participé aux votations que les personnes situées politiquement au centre. Pour l'électorat, les projets n'ont pas tous eu la même importance. Avec 8.0 de moyenne, la Loi pour l'électricité a atteint une valeur élevée, à l'opposé de la valeur basse (5.7) donnée à l'importance, pour les personnes, de l'Initiative pour la liberté. Les initiatives d'allègement des primes et pour un frein aux coûts se sont situées entre les deux. Le frein aux coûts était le projet le plus difficile à comprendre, raison pour laquelle l'opinion s'est formée un peu plus tard comparée aux autres projets.

Les projets mis aux votations

Le 9 juin 2024, il a été demandé à l'électorat suisse de voter à propos de quatre projets : L'Initiative d'allègement des primes, l'Initiative pour un frein aux coûts, l'Initiative pour la liberté et la Loi sur l'électricité.

2 La participation

Le 9 juin 2024, l'électorat suisse s'est prononcé sur les quatre projets suivants :

1. L'Initiative populaire « Au maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (Initiative d'allègement des primes) ».
2. L'Initiative populaire « Pour des primes plus basses – Frein aux coûts dans le système de santé »
3. L'Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »
4. La Loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr avec des énergies renouvelables (Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

La participation aux votations s'est chiffrée à environ 45,4 % pour l'Initiative d'allègement des primes ; à 45,4 % pour l'Initiative de freinage des coûts ; à 45,3 % pour l'Initiative sur la liberté, et à 45,4 % pour la Loi d'approvisionnement en électricité.¹

La nouvelle législature avait commencé en mars avec un dimanche de votations qui avait vu la participation (plus de 58 %) dépasser la moyenne. La participation aux votations de juin est toutefois revenue dans la moyenne (45 %). Comparée à celle de 2023, la participation en juin a été légèrement plus élevée (2023 : 42,5 %).

Le tableau 1 représente la participation estimée aux votations, à l'aide de quelques paramètres sociodémographiques sélectionnés. Les jeunes participent dans une large mesure en fonction de l'intérêt qu'ils portent aux projets, tandis que les hommes plus âgés considèrent encore la participation comme un devoir civique. Cela continue d'expliquer les fortes différences par âges et les différences, un peu moins marquées, selon le sexe. Les hommes et les femmes entre 60 et 69 ans et de plus de 70 ans ont participé nettement plus que la moyenne (respectivement 55 % et 62 %). Clairement en dessous de la moyenne se situe la participation aux votations dans les tranches d'âge des femmes et des hommes de 18 à 39 (env. 33 % chacune).

Comme d'habitude, le fait d'avoir reçu une formation universitaire favorise la participation systématique, indépendamment de l'intérêt porté aux différents projets de loi. Cette fois-ci en revanche, les différences de participation considérées par tranches de revenus ne sont que faiblement significatives. (Tendance : plus le revenu est élevé, plus l'on est enclin à participer).

Comparé au précédent passage aux urnes, la participation des femmes s'avère de nouveau inférieure à celle des hommes. En mars, il n'y avait pas eu de différences de participation par sexe. Une observation par sexe et par âge fait ressortir que notamment les femmes à partir de 40 ans ont moins participé aux votations de juin : En mars avaient participé avec 58 % des femmes de 40 à 65 ans et 73 % des femmes de 65 ans et plus (en juin, 41 % des femmes de 40 à 65 ans et 52 % des femmes à partir de 65 ans). En outre, en mars nettement plus de votants-es sans diplôme de l'enseignement supérieur avaient été mobilisés-es que lors des votations de juin.

¹ [Lien vers bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)

Tableau 1 : Participation estimée selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

| Paramètres | Participation aux votations (%) (pondérée) | N | V de Cramér / Erreur type |
|---|--|-------------|---------------------------|
| Total | 45,4 | 3095 | |
| Âge | | | V=.22*** |
| 18-29 ans | 33 | 394 | ± 4,7 |
| 30-39 ans | 34 | 432 | ± 4,5 |
| 40-49 ans | 42 | 515 | ± 4,3 |
| 50-59 ans | 40 | 604 | ± 3,9 |
| 60-69 ans | 55 | 579 | ± 4,1 |
| 70 ans et plus | 62 | 571 | ± 4 |
| Sexe | | | V=.08*** |
| Femmes | 42 | 1604 | ± 2,4 |
| Hommes | 49 | 1491 | ± 2,5 |
| Sexe et âge | | | V=.24*** |
| Femmes / 18-39 | 32 | 409 | ± 4,5 |
| Hommes / 18-39 | 35 | 417 | ± 4,6 |
| Femmes / 40-65 | 41 | 725 | ± 3,6 |
| Hommes / 40-65 | 46 | 717 | ± 3,7 |
| Femmes / 65+ | 52 | 470 | ± 4,5 |
| Hommes / 65+ | 73 | 357 | ± 4,6 |
| Niveau d'éducation | | | V=.17*** |
| sans niveau d'éducation postobligatoire | 33 | 322 | ± 5,1 |
| Formation professionnelle de base/Formation professionnelle | 40 | 988 | ± 3,1 |
| Maturité/Formation professionnelle supérieure | 47 | 815 | ± 3,4 |
| École technique/Université/EPF/Doctorat | 58 | 859 | ± 3,3 |

| Paramètres | Participation aux votations (%) (pondérée) | N | V de Cramér / Erreur type |
|-------------------------|--|-----|---------------------------|
| Revenus du foyer | | | V=.10*** |
| jusqu'à 3'000 CHF | 30 | 141 | ± 7,6 |
| 3'000-5'000 CHF | 45 | 400 | ± 4,9 |
| 5'000-7'000 CHF | 44 | 501 | ± 4,3 |
| 7'000-9'000 CHF | 47 | 440 | ± 4,7 |
| 9'000-11'000 CHF | 48 | 380 | ± 5 |
| plus de 11'000 CHF | 52 | 764 | ± 3,5 |

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. $H_0 : V=0$) et erreurs types. *** = $p < 0,001$; ** = $p < 0,01$; * = $p < 0,05$.

L'orientation politique et le lien politique revêtent une plus grande importance, pour expliquer la mobilisation, que les contextes sociodémographiques des personnes interrogées (tableau 2).

A première vue, la mobilisation observée par camps politiques montre que les personnes situées au milieu de l'échiquier politique ont été nettement moins mobilisées que d'autres votants-es. Ce sont les pôles complètement à gauche et complètement à droite qui ont été le plus fortement mobilisés (61 % et 58 %). La mobilisation en fonction de la sympathie pour un parti permet de détecter une mobilisation renforcée des forces de gauche et écologiques : Les sympathisants-es des Verts (60 %), du PVL (58 %) et du PS (56 %) ont été le plus fortement mobilisés-es. Environ une personne sur deux qui sympathise avec le Centre a participé. Chez les autres partis, la part a été inférieure à 50 %. La mobilisation a été faible (30 %) notamment chez les personnes ne sympathisant avec aucun parti. Il s'avère en outre qu'un intérêt accru pour la politique est allé de pair avec une participation plus probable aux votations. La mobilisation n'a pratiquement pas dépendu de la confiance ou de la méfiance éprouvée envers le gouvernement.

Tableau 2 : Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage de l'électorat inscrit)

| Paramètres | Participation aux votations (%) (pondérée) | N | V de Cramér / Erreur type |
|--|--|-------------|---------------------------|
| Total | 45,4 | 3095 | |
| Autoclassement gauche-droite (0-10) | | | V=.18*** |
| complètement à gauche (0-2) | 61 | 323 | ± 5,3 |
| à gauche (3,4) | 55 | 535 | ± 4,2 |
| au centre (5) | 38 | 802 | ± 3,4 |
| à droite (6,7) | 46 | 631 | ± 3,9 |
| complètement à droite (8-10) | 58 | 427 | ± 4,7 |
| Sympathie pour un parti | | | V=.17*** |
| PLR | 48 | 417 | ± 4,8 |
| Le Centre | 51 | 374 | ± 5,1 |
| PS | 56 | 522 | ± 4,3 |
| UDC | 45 | 598 | ± 4 |
| PVL | 58 | 171 | ± 7,4 |
| Verts | 60 | 171 | ± 7,4 |
| Autre parti | 49 | 185 | ± 7,2 |
| Aucune | 30 | 332 | ± 4,9 |
| Intérêt politique | | | V=.46*** |
| très intéressé-e | 83 | 500 | ± 3,3 |
| plutôt intéressé-e | 55 | 1533 | ± 2,5 |
| plutôt pas intéressé-e | 24 | 812 | ± 2,9 |
| pas du tout intéressé-e | 6 | 199 | ± 3,3 |
| Confiance envers le Conseil fédéral | | | V=.07** |
| très réduite à réduite (0-4) | 49 | 402 | ± 4,9 |
| moyenne (5) | 41 | 639 | ± 3,8 |
| élevée (6-7) | 49 | 786 | ± 3,5 |
| très élevée (8-10) | 49 | 1104 | ± 2,9 |

Comme dans de nombreuses autres votations, le gros de l'électorat qui n'a pas voté a indiqué avoir oublié de participer (31 %) ou avoir été empêché (28 %). 10 % ont indiqué ne pas être parvenus à se décider. De même, beaucoup de gens ont trouvé les thèmes des votations trop compliqués. 8 % ont pensé que les votations ne feront intrinsèquement pas la différence, ou ont indiqué que les thèmes des votations ne les intéressaient pas. 7 % ont estimé qu'une voix individuelle ne suffisait pas pour faire pencher la balance. 5 % des titulaires du droit de vote ne participent par principe jamais aux votations et 4 % sont partis du principe que les résultats des votations étaient clairs d'avance. 3 % enfin ont indiqué se méfier des processus démocratiques.

Tableau 3 : Motifs de non-participation aux votations (en pourcentages de non-participants)

| Motifs de non-participation | Part (%) | N |
|--|----------|-----|
| J'ai oublié de participer aux votations | 31 | 334 |
| J'ai été empêché-e | 28 | 283 |
| Je n'ai pas pu me décider | 10 | 105 |
| Les thèmes des votations étaient trop compliqués | 10 | 97 |
| Je pense que les votations ne changent rien de toute façon | 8 | 84 |
| Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas | 8 | 80 |
| J'estime que de toute façon ma voix personnelle ne fera pas pencher la balance | 7 | 75 |
| Je ne participe jamais, par principe, aux votations | 5 | 52 |
| Je suis parti-e du principe que le résultat des votations était clair d'avance | 4 | 36 |
| Je me méfie des processus démocratiques | 3 | 32 |
| Ne sais pas / pas de réponse | 8 | 88 |

La cohorte de non-participants se chiffre à 1047. Des indications multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 L'importance des projets

Les personnes interrogées ont été priées de donner une note à l'importance que chaque projet revêtait personnellement à leurs yeux (tableaux 4 et 5). Sur une échelle de 0 à 10, cette note s'est élevée en moyenne à 6,4 pour l'Initiative d'allègement des primes, et à 6,0 pour l'Initiative de freinage des coûts. De la sorte, l'Initiative pour l'allègement des primes s'est avérée être le plus important des deux projets de santé pour l'électorat. C'est de loin la Loi d'approvisionnement en électricité qui a revêtu le plus d'importance (8,0) pour les titulaires du droit de vote, tandis que l'Initiative pour la liberté ne recevait qu'une note de 5,7 en moyenne. L'importance personnelle de la Loi d'approvisionnement en électricité est comparable à celle de la Réforme de l'AVS en 2022 (8,1). Au cours de la législature précédente, l'importance personnelle la plus élevée (note moyenne de 8,8) avait été atteinte en novembre 2021 lors de la votation sur le Covid-19. Avec les votations sur l'imposition du capital (5,7), l'interdiction des expériences sur animaux (5,6) et la loi sur le cinéma (4,3), l'Initiative pour la liberté a compté parmi les projets de la législature précédente qui ont revêtu le moins d'importance personnelle pour l'électorat.

Tableau 4 : Importance personnellement accordée aux projets
(Parts de perception de l'importance, sous forme de pourcentage des votants-es en faveur du Oui ou du Non)

| Niveau d'importance | Initiative d'allègement des primes | | Frein aux coûts | |
|------------------------------|------------------------------------|-------------|-----------------|-------------|
| | Votants-es en % | n | Votants-es en % | n |
| très faible (0-1) | 10 | 149 | 9 | 133 |
| faible (2-4) | 14 | 252 | 17 | 279 |
| moyenne (5) | 13 | 245 | 16 | 266 |
| élevée (6-8) | 37 | 674 | 38 | 665 |
| très élevée (9-10) | 27 | 553 | 21 | 432 |
| Note moyenne (totale) | 6.4 | 1873 | 6.0 | 1775 |

Remarques : Uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non entrent dans l'analyse. Les réponses « ne sais pas » ou les refus de réponse n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

Tableau 5 : Importance personnellement accordée aux projets
(Parts de perception de l'importance, sous forme de pourcentage des votants-es en faveur du Oui ou du Non)

| Niveau d'importance | Initiative pour la liberté | | Loi d'approvisionnement en électricité | |
|------------------------------|----------------------------|-------------|--|-------------|
| | Votants-es en % | n | Votants-es en % | n |
| très faible (0-1) | 19 | 321 | 1 | 13 |
| faible (2-4) | 14 | 250 | 5 | 71 |
| moyenne (5) | 12 | 236 | 9 | 161 |
| élevée (6-8) | 27 | 466 | 39 | 714 |
| très élevée (9-10) | 28 | 448 | 46 | 828 |
| Note moyenne (totale) | 5,7 | 1721 | 8,0 | 1787 |

Remarques : Uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non entrent dans l'analyse. Les réponses « ne sais pas » ou les refus de réponse n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de décision

Des difficultés de compréhension avec l'Initiative d'allègement des primes, avec la Loi d'approvisionnement en électricité et notamment avec l'Initiative sur la liberté ont été plutôt réduites. Pour 87 % de l'électorat, l'Initiative pour la liberté a été « plutôt facile » à comprendre. Cela vaut également pour 81 % de ce dernier concernant la Loi sur l'approvisionnement en électricité et pour 71 % concernant l'Initiative pour l'allègement des primes. L'Initiative pour un frein aux coûts a été perçue plus complexe par l'électorat. 41 % des votants-es ont indiqué trouver l'initiative « plutôt difficile à comprendre ». Comparé à d'autres initiatives, ce pourcentage est élevé : Seulement 8 % avaient trouvé le projet de la 13e rente AVS « plutôt difficile à comprendre »; ils avaient été 16 % à penser de même pour l'Initiative sur les rentes.

Tableau 6 : Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

| Difficultés de compréhension | Initiative d'allègement des primes | | Frein aux coûts | |
|------------------------------|------------------------------------|-------------|-----------------|-------------|
| | Votants-es en % | n | Votants-es en % | n |
| Plutôt facile | 71 | 1269 | 59 | 972 |
| Plutôt difficile | 29 | 520 | 41 | 695 |
| N (total) | | 1789 | | 1667 |

Tableau 7 : Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

| Difficultés de compréhension | Initiative pour la liberté | | Loi d’approvisionnement en électricité | |
|------------------------------|----------------------------|-------------|--|-------------|
| | Votants-es en % | n | Votants-es en % | n |
| Plutôt facile | 87 | 1371 | 81 | 1372 |
| Plutôt difficile | 13 | 244 | 19 | 326 |
| N (total) | | 1615 | | 1698 |

Les personnes interrogées ont indiqué à quel moment elles s’étaient décidées pour le Oui ou pour le Non (tableau 8). Pour l’Initiative d’allègement des primes, 55 % des personnes ont indiqué s’être décidées dès le départ, un tiers se sont décidées seulement pendant la campagne pour les votations et 12 % au dernier moment. La décision a dans l’ensemble été prise plus tard que lors de la votation sur la 13e rente AVS en mars dernier : à l’époque, les deux tiers des personnes savaient dès le départ comment elles allaient voter. Avec l’Initiative pour un frein aux coûts en revanche, moins de la moitié des votants-es ont su dès le début comment ils/elles allaient voter (45 %). 39 % des personnes se sont décidées pendant la campagne pour la votation autour de ce projet, et 16 % au dernier moment. Pour la Loi d’approvisionnement en électricité et notamment pour l’Initiative sur la liberté, nettement plus de personnes interrogées s’étaient décidées dès le départ (resp. 66 % et 77 %). Un quart des personnes s’étaient décidées, concernant la Loi sur l’approvisionnement en électricité, pendant la campagne pour la votation, contre seulement 15 % des personnes concernant l’Initiative sur la liberté. Malgré ces différences : Dans tous les projets, la grande majorité des personnes interrogées a su dès le départ comment elles allaient voter, et une minorité a acquis ce stade de connaissance pendant la campagne pour les votations. Elles ont été peu nombreuses à repousser leur décision jusqu’au dernier moment.

Tableau 8 : Moment de décision (en % des votants-es)

| Moment de décision | Initiative d’allègement des primes | | Frein aux coûts | |
|--|------------------------------------|-------------|-----------------|-------------|
| | Votants-es en % | n | Votants-es en % | n |
| Décision claire dès le départ | 55 | 1007 | 45 | 776 |
| Pendant la campagne pour les votations | 33 | 589 | 39 | 684 |
| Au dernier moment | 12 | 239 | 16 | 278 |
| N (total) | | 2498 | | 2390 |

Tableau 9 : Moment de décision (en % des votants-es)

| Moment de décision | Initiative pour la liberté | | Loi d'approvisionnement en électricité | |
|--|----------------------------|-------------|--|-------------|
| | Votants-es en % | n | Votants-es en % | n |
| Décision claire dès le départ | 77 | 1230 | 66 | 1129 |
| Pendant la campagne pour les votations | 15 | 283 | 25 | 451 |
| Au dernier moment | 7 | 140 | 9 | 178 |
| N (total) | | 1653 | | 1758 |

3.3 L'acquisition d'information

Les canaux d'information par lesquels les votants se sont informés sur les projets proposés aux votations se présentent dans un ordre similaire à celui des votations antérieures (tableau 10). D'un côté est indiquée la part d'utilisateurs, de l'autre l'intensité (échelle : 1-10) avec laquelle ils se sont informés à l'aide de ce média.

La brochure fédérale explicative (89 %), les articles dans les journaux (82 %) et les émissions télévisées sur les votations (76 %) ont comme presque toujours été les trois principaux canaux leur ayant permis de s'informer sur les projets. Avec des moyennes de 6,2 à 6,8, ces sources ont aussi été prises en compte plus intensément que la totalité des autres sources.

Les pages d'actualités sur Internet ainsi que les journaux sur les votations ou les dépliants suivent avec des parts d'utilisation d'environ les deux tiers. Les émissions radio sur les votations, les annonces dans les journaux, les courriers ou commentaires des lecteurs, les affiches dans la rue ou les sondages d'opinion ont encore été utilisés par (plus de) la moitié de l'électorat.

Les commentaires sur les portails d'actualités en ligne, les messages sur le lieu de travail, les vidéoclips sur les réseaux sociaux et les films ont été utilisés par environ 35 à 44%. Les réseaux sociaux ou l'application VoteInfo ont été utilisés par environ un tiers, cependant l'intensité d'utilisation de l'application s'est avérée plus élevée que celle des autres médias (5.3).

Tableau 10 : Utilisation des médias (parts en % des votants-es)

| Canaux d'information | Part d'utilisation en % | Intensité d'utilisation Valeur moyenne | Nombre d'indications (non pondérées) |
|---|-------------------------|--|--------------------------------------|
| La brochure fédérale explicative | 89 | 6,8 | 1824 |
| Articles dans les journaux | 82 | 6,5 | 1697 |
| Émissions sur les votations à la télévision | 76 | 6,2 | 1564 |
| Pages d'actualités sur Internet | 67 | 5,3 | 1395 |
| Journaux sur les votations ou dépliants | 65 | 4,7 | 1352 |
| Émissions sur les votations à la radio | 63 | 5,6 | 1340 |
| Annonces dans les journaux | 57 | 4,1 | 1194 |
| Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums Internet | 56 | 4,6 | 1133 |
| Affiches dans la rue | 56 | 3,4 | 1142 |
| Sondages d'opinion | 53 | 4,2 | 1067 |
| Commentaires sur les portails d'actualité en ligne | 44 | 4,2 | 911 |
| Messages sur le lieu de travail | 39 | 4 | 817 |
| Films et vidéoclips sur Internet, sur YouTube par exemple | 35 | 4,1 | 689 |
| App VoteInfo de la Confédération | 33 | 5,3 | 681 |
| Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram | 32 | 4 | 660 |

Résultats pondérés. Remarques : La deuxième colonne (« Part d'utilisation en % ») indique la part de votants-es qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. Total : n = 2'048.

Pour les quatre projets, il n'y a pratiquement pas eu de corrélation entre l'utilisation fondamentale des médias et l'orientation du vote.

Tableau 11 : Mode d'information politique (en % des votants-es)

| Canaux de communication | Initiative d'allègement des primes | | | Frein aux coûts | | |
|---|------------------------------------|-------------|--------------|----------------------------------|-------------|--------------|
| | Votants-es en faveur du Oui en % | n | Erreur type | Votants-es en faveur du Oui en % | n | Erreur type |
| En ligne (via Internet) | 49 | 317 | ± 5,5 | 42 | 305 | ± 5,5 |
| Les deux à peu près à égalité | 45 | 802 | ± 3,4 | 38 | 778 | ± 3,4 |
| Hors ligne (presse imprimée, télévision ou radio) | 43 | 696 | ± 3,7 | 35 | 661 | ± 3,6 |
| N (total) / V de Cramér | | 1815 | V=.05 | | 1744 | V=.05 |

Résultats pondérés. Exemple de lecture : Parmi toutes les personnes qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et qui ont voté au sujet de l'Initiative d'allègement des primes, 49 % ont voté Oui.

Tableau 12 : Mode d'information politique (en % des votants-es)

| Canaux de communication | Initiative pour la liberté | | | Loi d'approvisionnement en électricité | | |
|---|----------------------------------|-------------|--------------|--|-------------|--------------|
| | Votants-es en faveur du Oui en % | n | Erreur type | Votants-es en faveur du Oui en % | n | Erreur type |
| En ligne (via Internet) | 30 | 300 | ± 5,2 | 75 | 304 | ± 4,9 |
| Les deux à peu près à égalité | 24 | 753 | ± 3 | 70 | 768 | ± 3,2 |
| Hors ligne (presse imprimée, télévision ou radio) | 24 | 644 | ± 3,3 | 68 | 664 | ± 3,6 |
| N (total) / V de Cramér | | 1697 | V=.06 | | 1736 | V=.05 |

Résultats pondérés. Exemple de lecture : De toutes les personnes qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et qui ont voté au sujet de l'Initiative pour la liberté, 30 % ont voté Oui.

4 Initiative d'allègement des primes

4.1 La situation de départ, projet et recommandations

En février 2020, le Parti social-démocrate avait déposé l'Initiative populaire « Au maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (Initiative d'allègement des primes) » qui réunissait 101'780 signatures valides. Cette initiative exige que les personnes assurées n'aient pas à déboursier plus de 10 % maximum de leur revenu disponible pour financer les primes. Pour cette raison, la Confédération et les Cantons doivent intensifier les réductions de primes. La Confédération aurait l'obligation de prendre en charge les deux tiers des coûts engendrés. Le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré une contre-proposition indirecte portant l'obligation, pour les Cantons, d'apporter une contribution minimum à la réduction des primes.

Le Conseil fédéral et le Parlement s'étaient exprimés contre l'Initiative populaire « Au maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) ». Les motifs à cela sont les suppléments de coûts, de l'ordre de plusieurs milliards, et les incitatifs, absents dans le projet, pour endiguer les coûts de la santé. Les deux chambres ont opposé un refus majoritaire à l'initiative Au Conseil national, la proportion était de 70 Oui et 123 Non, et au Conseil des Etats elle était de 11 Oui et 32 Non.

Lancée par le PS, cette initiative avait reçu en plus le soutien des Verts. Les autres grands partis, c'est-à-dire le PLR, le Centre et le PVL et l'UDC ont refusé l'initiative.

L'initiative a été rejetée le 9 juin 2024, avec 44,5 % de Oui venant de l'électorat et 7,5 votes des cantons. La part de Oui a été particulièrement forte en Suisse occidentale, dans le Tessin et dans le canton de Bâle-Ville. L'initiative a été le plus clairement rejetée en Suisse centrale et orientale, avec des parts de Oui inférieures à 30 % dans quelques cantons (SZ, OW, NW, ZG, AI).²

² [Lien vers bk.admin.ch](https://www.bk.admin.ch)

4.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES livrent des suggestions quant aux raisons pour lesquelles l'Initiative d'allègement des primes a été refusée (tableau 13).

DANS L'ENSEMBLE il ressort une démarcation claire, respectivement entre la gauche et la droite, et entre les sympathies partisanes correspondantes. Ainsi par exemple, les personnes qui se classent « complètement à gauche » ont été 86 % à accepter le projet ; celles qui se classent « à droite » ou « complètement à droite » l'ont très nettement refusée. La situation est très similaire si l'on considère la sympathie pour un parti : 78 % des sympathisants-es du PS ont approuvé le projet. Cette approbation ne vaut plus toutefois que pour 14 % des sympathisants-es du PLR et 23 % des personnes proches de l'UDC. Le fossé politique se dessine clairement aussi dans les valeurs personnelles : 71 % des personnes qui souhaitent une Suisse dans laquelle l'Etat intervienne plus dans l'économie ont approuvé l'initiative, mais ce pourcentage baisse à seulement 28 % chez les personnes qui exigent plus de concurrence sur le marché. Le fossé dans le comportement de vote a été tout aussi large entre les votants-es qui exigent plus de solidarité et leurs homologues qui accordent plus de poids à la responsabilité individuelle.

Dans le **DÉTAIL**, le Non exprimé par la population s'explique essentiellement par le fait que les personnes aussi bien « à gauche » que « complètement à gauche » ont (très) clairement voté Oui, et par le fait que le centre de l'échiquier était divisé et que la droite était clairement contre le projet : dans **L'ÉVENTAIL POLITIQUE GAUCHE-DROITE** une part de Oui de 86 % se situe « complètement à gauche » et de 61 % « à gauche ». Les personnes qui se classent au centre ont été seulement 43 % à voter Oui. Ces pourcentages ont été de 23 % et 17 % respectivement chez les personnes « de droite » et « complètement à droite ».

Les **SYMPATHIES POUR UN PARTI** permettent de dresser un tableau similaire : les sympathisants-es du PS ont voté à 78 % Oui, et même à 83 % pour les sympathisants-es des Verts. Dans les autres partis, l'approbation avait un profil bas : les sympathisants-es du Centre (37 % de Oui) et du PVL (34 % de Oui) ont majoritairement voté Non. Chez les sympathisants-es de l'UDC, l'approbation était inférieure à un quart ; elle est même descendue à 14 % chez les sympathisants-es du PLR. Les votants-es proches d'un autre parti se sont avérés divisés (48 % de Oui) Les personnes ne sympathisant avec aucun parti ont plutôt eu tendance à rejeter l'initiative (41 % de Oui).

En matière de **CONFIANCE** envers différentes associations, des différences claires se sont également manifestées : 74 % des votants-es qui ont une « très grande » confiance dans les syndicats ont voté Oui. Leurs homologues éprouvant une confiance « (très) réduite » envers les syndicats n'ont été que 24 % à voter Oui. Les votants-es ayant une très grande confiance dans les organisations et associations de santé ont eux/elles aussi voté majoritairement Pour (56 %). Parmi les votants-es éprouvant une « grande » confiance, seule une minorité a approuvé l'initiative (46 %), et chez les votants-es éprouvant une confiance « réduite » à « moyenne », les pourcentages d'approbation ont été encore plus faibles (resp. 38 % et 40 %). Fait intéressant à noter cependant : il n'y a pas de lien significatif entre la confiance envers les caisses d'assurance-maladie et l'intention de vote.

LES VALEURS PERSONNELLES peuvent également contribuer à expliquer le comportement de vote : Les personnes souhaitant plus d'interventions de l'Etat dans l'économie suisse ont

plutôt voté Oui (71 %). Celles qui inversement ne souhaitent pas cela, ou dont les valeurs personnelles sont mitigées, ont plutôt voté Non (resp. 28 % et 45 %). Même règle pour les personnes qui accordent plus de poids à la solidarité sociale qu'à la responsabilité individuelle : La part de Oui s'est élevée à 70 % chez les personnes qui partagent ces valeurs personnelles, mais seulement à 26 % et 43 % chez celles qui respectivement pensent le contraire ou ont une opinion mitigée.

Tableau 13 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | n | V de Cramér / Erreur type |
|--|----------------------|-------------|---------------------------|
| Total | 44,5 | 1939 | |
| Autoclassement gauche-droite (0-10) | | | V=.47*** |
| complètement à gauche (0-2) | 86 | 243 | ± 4,3 |
| à gauche (3-4) | 61 | 373 | ± 5 |
| au centre (5) | 43 | 468 | ± 4,5 |
| à droite (6-7) | 23 | 417 | ± 4,1 |
| complètement à droite (8-10) | 17 | 298 | ± 4,3 |
| Sympathie pour un parti | | | V=.42*** |
| UDC | 23 | 357 | ± 4,4 |
| PLR | 14 | 292 | ± 4 |
| Le Centre | 37 | 255 | ± 6 |
| PVL | 34 | 130 | ± 8,2 |
| PS | 78 | 374 | ± 4,2 |
| Verts | 83 | 128 | ± 6,5 |
| Autre parti | 48 | 116 | ± 9,1 |
| Aucune | 41 | 163 | ± 7,6 |
| Confiance envers les syndicats | | | V=.37*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 24 | 694 | ± 3,2 |
| moyenne (5) | 45 | 433 | ± 4,7 |
| élevée (6-7) | 56 | 412 | ± 4,8 |
| très élevée (8-10) | 74 | 280 | ± 5,1 |
| Confiance dans les organisations et associations de santé | | | V=.13*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 38 | 418 | ± 4,7 |
| moyenne (5) | 40 | 491 | ± 4,3 |
| élevée (6-7) | 46 | 512 | ± 4,3 |
| très élevée (8-10) | 56 | 385 | ± 5 |

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | n | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|-----|---------------------------|
| Confiance envers les caisses d'assurance-maladie | | | V=.03 |
| très réduite à réduite (0-4) | 45 | 872 | ± 3,3 |
| moyenne (5) | 45 | 489 | ± 4,4 |
| élevée (6-7) | 42 | 340 | ± 5,3 |
| très élevée (8-10) | 41 | 196 | ± 6,9 |
| Valeurs personnelles : A) Une Suisse où l'Etat intervient plus dans l'économie, ou B) Une Suisse où règne plus de concurrence sur le marché | | | V=.32*** |
| Plus d'interventions de l'Etat | 71 | 373 | ± 4,6 |
| Valeurs personnelles mitigées | 45 | 734 | ± 3,6 |
| Plus de concurrence | 28 | 613 | ± 3,5 |
| Valeurs personnelles : A) Une Suisse où la solidarité est plus importante que la responsabilité individuelle, ou B) Une Suisse où la responsabilité individuelle est plus importante que la solidarité ? | | | V=.35*** |
| La solidarité est plus importante | 70 | 512 | ± 4 |
| Valeurs personnelles mitigées | 43 | 716 | ± 3,6 |
| Responsabilité individuelle plus importante | 26 | 566 | ± 3,6 |

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 14) montrent plusieurs différences significatives, sachant que conformément au V de Cramér les différences sont (très) faibles pour les paramètres **NIVEAU D'ÉDUCATION**, **TAUX D'OCCUPATION** et **REVENU DU FOYER**.

Les personnes sans niveau d'**ÉDUCATION** postobligatoire ou celles détenant un diplôme de l'enseignement supérieur ont un peu plus fréquemment voté Oui (49 %) que celles détenant une formation professionnelle de base ou un diplôme de maturité (resp. 42 % et 39 %). Mais dans l'ensemble, les personnes de tous les groupes d'éducation ont en majorité voté Non. Concernant les **REVENUS DU FOYER**, la différence la plus frappante réside dans le fait que les votants-es situés-ées dans la plus haute catégorie de revenus ont, et de loin, voté le plus rarement Oui (35 %). Les personnes dont les revenus du foyer est inférieur à 11'000 CHF ont voté plus fréquemment Oui. Par exemple la part de Oui est de 51 % chez celles dont les revenus du foyer atteignent 3'000 CHF. Cela vaut aussi pour le groupe gagnant entre 9'000 et 11'000 CHF (52 %).

Concernant le **TAUX D'OCCUPATION**, il s'avère que les personnes employées à plein temps (90-100 %) ont le plus rarement voté Oui (41 %). Celles qui travaillent à temps partiel (70-89 %) ont été plus enclines à voter Oui (54 %).

Une décomposition par **ÂGE** et par **SEXE** ne révèle aucune différence significative dans le comportement de vote.

Tableau 14 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | N | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|-------------|---------------------------|
| Total | 44,5 | 1939 | |
| Âge | | | V=.05 |
| 18-29 ans | 42 | 160 | ± 7,7 |
| 30-39 ans | 50 | 218 | ± 6,7 |
| 40-49 ans | 44 | 300 | ± 5,6 |
| 50-59 ans | 43 | 367 | ± 5,1 |
| 60-69 ans | 43 | 436 | ± 4,7 |
| 70 ans et plus | 46 | 458 | ± 4,6 |
| Sexe | | | V=.05 |
| Femmes | 47 | 967 | ± 3,1 |
| Hommes | 42 | 972 | ± 3,1 |
| Niveau d'éducation | | | V=.08* |
| sans niveau d'éducation postobligatoire | 49 | 173 | ± 7,5 |
| Formation professionnelle de base/Formation professionnelle | 42 | 574 | ± 4 |
| Maturité/Formation professionnelle supérieure | 39 | 522 | ± 4,2 |
| École technique/Université/EPF/Doctorat | 49 | 618 | ± 3,9 |
| Taux d'occupation | | | V=0.1* |
| A temps complet (90-100 %) | 41 | 1169 | ± 2,8 |
| A temps partiel entre 70 % et 89 % | 54 | 300 | ± 5,7 |
| A temps partiel entre 50 % et 69 % | 50 | 227 | ± 6,5 |
| A temps partiel inférieur à 50 % | 50 | 146 | ± 8,1 |
| Revenus du foyer | | | V=.14*** |
| jusqu'à 3'000 CHF | 51 | 63 | ± 12,4 |
| 3'000-5'000 CHF | 49 | 242 | ± 6,3 |
| 5'000-7'000 CHF | 46 | 305 | ± 5,6 |
| 7'000-9'000 CHF | 50 | 289 | ± 5,8 |
| 9'000-11'000 CHF | 52 | 246 | ± 6,3 |
| plus de 11'000 CHF | 35 | 535 | ± 4 |

4.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 15) sont classables en trois catégories principales : « Urgence/Nécessité » (38 % de toutes les premières indications, 74 % de toutes les indications), « Solidarité/Justice » (resp. 23 % et 45 %) et « Motifs personnels » (resp. 9 % et 16 %).

Le plus fréquemment, les personnes ont indiqué concrètement, dans la catégorie générique **URGENCE/NÉCESSITÉ**, comme motif concret du Oui, que les coûts dans le système de santé et les primes sont beaucoup trop élevés (22 % de toutes les premières indications, 34 % de toutes les indications). Dans cette catégorie il a été évoqué, certes moins souvent mais néanmoins par beaucoup, que l'augmentation des coûts est trop rapide (resp. 7 % et 18 %) ou que d'une manière générale il faut agir d'urgence (resp. 6 % et 12 %).

La deuxième catégorie se réfère surtout à la **SOLIDARITÉ/JUSTICE** au sein de la société. Ici, il était particulièrement important pour les personnes que la société fasse preuve de solidarité vis-à-vis des personnes ou familles disposant de bas revenus (13 % de toutes les premières indications, 21 % toutes les indications). Il a par ailleurs été indiqué qu'il faut délester la classe moyenne (resp. 2 % et 6 %), et que les primes augmentent beaucoup plus fortement que les revenus (resp. 2 % et 5 %), ce qui est jugé injuste.

Comme troisième argument suit la référence à des **MOTIFS PERSONNELS** explicites : Les personnes interrogées ont cité surtout la réduction de la charge financière personnelle (6 % de toutes les premières indications, 10 % de toutes les indications). Elles ont rarement indiqué dépendre spécifiquement d'un allègement (resp. 1 % et 2 %) ou profiter d'une manière générale de l'initiative (resp. 0 % et 1 %)

Tableau 15 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|---|-----------------------|-----|------------------------|-----|
| | en % | n | en % | n |
| Urgence/Nécessité | 38 | 356 | 74 | 633 |
| Les coûts sont beaucoup trop élevés | 22 | 209 | 34 | 294 |
| L'augmentation des coûts est trop rapide | 7 | 62 | 18 | 148 |
| Il faut agir d'urgence/urgence de la situation (p. ex. on ne peut pas continuer comme cela) | 6 | 52 | 12 | 101 |
| Solidarité/justice | 23 | 171 | 45 | 351 |
| Solidarité avec les personnes/familles disposant de bas revenus | 13 | 94 | 21 | 155 |
| Délester la classe moyenne | 2 | 14 | 6 | 45 |
| Les primes augmentent beaucoup plus vite que les revenus/salaires/rentes | 2 | 17 | 5 | 41 |

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|---|-----------------------|-----|------------------------|-----|
| | en % | n | en % | n |
| Motifs personnels | 9 | 84 | 16 | 149 |
| Allègement financier personnel | 6 | 59 | 10 | 90 |
| J'en dépends complètement | 1 | 7 | 2 | 17 |
| J'en bénéficie | 0 | 5 | 1 | 9 |
| Considérations générales (p. ex. bon projet, sympathique) | 3 | 32 | 15 | 117 |
| Autres | 2 | 21 | 12 | 92 |
| Réponses visiblement fausses / confusions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.) | 1 | 8 | 3 | 24 |
| Ne sais pas / aucun motif indiqué | 23 | 222 | 66 | 629 |

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les **MOTIFS DU NON** à l'Initiative d'allègement des primes peuvent être répartis en trois catégories : « Financement » (resp. 26 % de toutes les premières indications et 39 % de toutes les indications), « Pas de réduction des coûts » (resp. 12 % et 24 %) et « Proposition immature » (resp. 9 % et 22 %).

Au cœur du Non se trouvait, pour le volet **FINANCEMENT**, l'argument selon lequel le financement de l'initiative n'a pas été clarifié (resp. 9 % de toutes les premières indications et 12 % de toutes les indications). Il a en outre été souvent indiqué que ce projet revient, de manière fondamentale, extrêmement cher (resp. 8 % et 10 %) et que son acceptation va entraîner une hausse des impôts (resp. 5 % et 8 %).

Qui a fondé son Non en se référant à **PAS DE RÉDUCTION DES COÛTS**, a souligné que ce n'est pas une hypothèse qui va faire baisser les coûts effectifs dans le système de santé (resp. 4 % et 9 %). Il a en outre été indiqué que l'initiative ne combat pas les causes du problème (resp. 3 % et 6 %), ou que l'initiative ne fait que déplacer les coûts existants (resp. 3 % et 5 %).

Dans la catégorie **PROPOSITION IMMATURE** entrent les arguments selon lesquels le projet est trop flou ou trop compliqué (resp. 2 % et 6 %). Il a été argumenté, également, que plus de répartition est souhaitée, ou que cette initiative est inéquitable vis-à-vis des personnes ayant de meilleurs revenus (resp. 2 % et 3 %). Enfin, certaines personnes interrogées ont critiqué le fait que l'initiative ne tenait pas suffisamment compte de la classe moyenne (resp. 1 % et 2 %).

Tableau 16 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|--|-----------------------|-----|------------------------|-----|
| | en % | N | en % | n |
| Financement | 26 | 250 | 39 | 393 |
| Le financement n'a pas été clarifié | 9 | 90 | 12 | 133 |
| Extrêmement cher | 8 | 77 | 10 | 98 |
| L'acceptation va entraîner une hausse des impôts (cantonaux) | 5 | 40 | 8 | 78 |
| Pas de réduction des coûts | 12 | 127 | 24 | 250 |
| L'initiative n'abaisse pas les coûts effectifs du système de santé | 4 | 51 | 9 | 103 |
| Elle ne s'attaque pas aux causes | 3 | 29 | 6 | 53 |
| Les coûts de santé ne font qu'être décalés | 3 | 29 | 5 | 54 |
| Proposition immature | 9 | 107 | 22 | 249 |
| trop floue/trop compliquée | 2 | 27 | 6 | 70 |
| aucune répartition (supplémentaire) n'est nécessaire/initiative inéquitable pour celles et ceux qui ont de meilleurs revenus | 2 | 21 | 3 | 31 |
| L'initiative ne tient pas suffisamment compte de la classe moyenne | 1 | 15 | 2 | 28 |
| Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique) | 16 | 177 | 28 | 307 |
| Autres | 7 | 78 | 13 | 152 |
| Réponses visiblement fausses / confusions | 0 | 2 | 0 | 5 |
| Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.) | 3 | 37 | 6 | 69 |
| Ne sais pas / aucun motif indiqué | 27 | 267 | 75 | 773 |

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif et indépendamment de cela elles ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

4.4 La résonance des arguments de la votation

Différents arguments Pour et Contre ont aussi été présentés aux enquêtés-es pour recueillir leur jugement (tableau 17). L'acceptation ou le refus ont été pertinents dans l'ensemble pour l'analyse non seulement de ces arguments mais aussi pour savoir quels arguments divisent les votants du Oui et du Non. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Les décisions de vote ont été prises à partir de contenus qui comparativement étaient moyennement fondés³ : En moyenne 69 % des votants-es ont approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre, et ont aussi voté conformément à leur propre attitude argumentative. Le motif de cette valeur comparativement basse est que les votants-es en faveur du Non ont aussi approuvé en majorité les arguments du Oui.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments Pour signalent qu'il existe un besoin urgent d'agir au sujet des coûts des primes, et que notamment les catégories de population à bas revenus ont besoin d'un allègement. Au sein de l'électorat, ces trois arguments Pour ont obtenu dans l'ensemble une plus forte approbation que les arguments Contre.

DANS LE DÉTAIL, les **ARGUMENTS POUR** ont tous les trois convaincu une majorité de votants-es en faveur du Oui ; mais uniquement un argument a convaincu une majorité de votants-es en faveur du Non. Presque tous les votants-es en faveur du Oui (93 %) ont approuvé l'argument selon lequel il existe un besoin urgent d'agir vu que les primes ont doublé au cours des 20 dernières années. Une grande majorité des votants-es en faveur du Non a elle aussi approuvé cet argument (77 %). 85 % des votants-es en faveur du Oui ont approuvé l'argument selon lequel l'Initiative d'allègement des primes protège les familles et d'autres groupes de la population disposant de revenus réduits à moyens. La majorité des votants-es en faveur du Non voit cependant les choses différemment (42 % pas d'accord, 17 % ne sais pas/pas de réponse). Plus des trois-quarts des votants-es en faveur du Oui (77 %) ont trouvé qu'une acceptation de l'initiative réduirait la pression sur la population et créerait des incitatifs dans le monde politique. Seulement 39 % des votants-es en faveur du Non ont également vu les choses comme cela.

Parmi les trois **ARGUMENTS CONTRE**, seule l'affirmation selon laquelle l'initiative allait engendrer des charges supplémentaires pour la classe moyenne et les familles du fait d'un alourdissement de la fiscalité, est parvenue à convaincre une majorité de votants-es (55 %). Chez les votants-es en faveur du Non, cette part a atteint presque les trois quarts, contre à peine un tiers chez les votants-es en faveur du Oui. 47 % des votants-es ont approuvé l'argument selon lequel d'autres diminutions des primes réduiraient l'incitation à économiser. L'approbation s'est chiffrée à environ deux tiers dans le camp du Non, mais seulement à un quart à peine dans le camp du Oui. Le troisième argument Contre, selon lequel les Cantons économes allaient cofinancer les réductions de primes dans les autres Cantons, n'a pas obtenu de majorité parmi les votants-es (44 %). 56 % des votants-es en faveur du Non ont été d'accord avec cette affirmation tandis que presque autant, dans le camp du Oui, étaient d'un avis opposé (54 %).

³ [Lien vers l'article SPSR de Milic \(2015\)](#)

Tableau 17 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

| Arguments Pour | | D'accord | Pas d'accord | Ne sais pas / pas de réponse |
|--|-----------------------------|----------|--------------|------------------------------|
| Il existe un besoin urgent d'agir parce que les primes des caisses d'assurance-maladie ont doublé au cours des 20 dernières années tandis que les salaires n'augmentaient que faiblement sur cette période. | Total | 84 | 9 | 7 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 93 | 2 | 4 |
| | Votants-es en faveur du Non | 77 | 14 | 9 |
| Les familles profitent d'un plafonnement des primes parce qu'il les protège ainsi de l'explosion de ces dernières, tout comme les personnes à revenus moyens et les retraités. | Total | 60 | 26 | 14 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 85 | 7 | 8 |
| | Votants-es en faveur du Non | 41 | 42 | 17 |
| Un plafonnement des primes décale la pression des coûts de santé en hausse : il l'éloigne des redevables des primes en direction des milieux politiques. La Confédération et les Cantons ont ainsi un incitatif à endiguer les coûts de santé. | Total | 56 | 27 | 17 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 77 | 11 | 12 |
| | Votants-es en faveur du Non | 39 | 41 | 20 |
| Arguments Contre | | | | |
| L'initiative entraînera une hausse des charges pour la classe moyenne et les familles, sous forme d'impôts accrus, car il faut bien financer les dépenses supplémentaires. | Total | 55 | 32 | 13 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 32 | 56 | 12 |
| | Votants-es en faveur du Non | 74 | 14 | 12 |
| Des réductions encore plus fortes des primes suppriment toute motivation à économiser dans le système de santé. | Total | 47 | 40 | 13 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 24 | 63 | 12 |
| | Votants-es en faveur du Non | 66 | 21 | 13 |
| Les Cantons économes doivent cofinancer la réduction des primes dans les Cantons ayant des coûts de santé plus élevés. C'est injuste. | Total | 44 | 38 | 18 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 32 | 54 | 14 |
| | Votants-es en faveur du Non | 56 | 25 | 19 |

Il s'agit de résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 84 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que respectivement 93 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Oui et 77 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Non) se sont rangés-es à l'argument Pour selon lequel il existe un besoin urgent d'agir parce que les primes des caisses d'assurance-maladie ont doublé ces 20 dernières années alors que les salaires n'augmentaient que faiblement sur la même période. 9 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 7 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour tous les arguments : Total 2'048, dont 894 votants-es en faveur du Oui et 1'045 votants-es en faveur du Non.

5 Initiative pour un frein aux coûts

5.1 La situation de départ, projet et recommandations

L'Initiative pour un frein aux coûts lancée par le Centre doit s'adresser, comme l'Initiative d'allègement des primes, à l'augmentation des coûts dans le système de santé. Elle diffère toutefois de l'Initiative d'allègement des primes en ce sens qu'elle vise – comme son nom l'indique – à restreindre les coûts dans le système de santé. Concrètement, il s'agit d'introduire un frein aux coûts. Cette Initiative a vu le jour en 2020 avec 103'761 signatures valides.

Le Conseil fédéral et le Parlement avaient recommandé à l'électorat de refuser l'Initiative « Pour des primes plus basses – Frein aux coûts dans le système de santé (Initiative pour un frein aux coûts) ». D'une part les Chambres et le Gouvernement trouvent que le projet manque de flexibilité, d'autre part des aspects essentiels de l'augmentation des coûts ne sont pas pris en compte à leurs yeux. Parmi ces aspects figurent à savoir le vieillissement de la population ou les progrès de la médecine. Le vote parlementaire dans les deux Chambres avait été marqué par une part relativement forte d'abstentions. Au Conseil national, 31 représentants-es du peuple avaient voté Oui et 110 Non. 55 parlementaires s'étaient abstenus-es. Le Conseil des Etats avait compté 14 voix Oui et 20 voix Non. Il y avait eu 10 abstentions. La majorité des politiciens-nes qui n'avaient pas voulu voter provenait de la fraction des Verts ainsi que de la fraction social-démocrate. La majorité des grands partis n'a pas vu de sens dans cette initiative. Le PLR, le PES, le PS et l'UDC n'ont pas soutenu l'initiative. Le Centre est le parti qui a figuré parmi les soutiens et initiateurs. En outre, santésuisse s'était prononcée, en tant qu'association pour la santé, en faveur du projet. En revanche, d'autres associations renommées comme l'USS, l'USAM, economiesuisse et différentes associations de fournisseurs de prestations comme la FMH, l'ASI ou pharmaSuisse n'avaient pas soutenu l'initiative.

L'Initiative pour un frein aux coûts a essuyé un net refus le 9 juin 2024 : 62,7 % de l'électorat et 18 cantons ont dit Non au projet. Dans le Tessin et certaines parties de la Suisse occidentale (FR, VS, NE, JU), l'initiative a atteint une majorité (de justesse). C'est à Appenzell Rhodes Intérieures que le refus a été le plus élevé (72,6 %), suivi d'Obwald (72,2%) et de Vaud (71,5%).⁴

⁴ [Lien vers bk.admin.ch](https://www.bk.admin.ch)

5.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

DANS L'ENSEMBLE il n'y a aucun sous-groupe, dans l'électorat, qui a majoritairement voté pour l'Initiative de freinage des coûts. La part de Oui a été la plus élevée chez les votants-es qui se considèrent « à gauche » ou au milieu de l'échiquier politique, ou au sein du Centre ou chez les Verts.

En **DÉTAIL**, il s'avère qu'aucun groupe, dans **L'ÉVENTAIL POLITIQUE DE GAUCHE À DROITE** n'a voté résolument pour l'initiative. Les personnes qui se classent elles-mêmes « à gauche » ou au milieu de l'échiquier politique étaient divisées (48 % et 52 %). La part de Oui chez celles « complètement à gauche » n'a été que de 38 %. Chez les votants-es qui s'auto-classent « à droite » ou « complètement à droite », la part de Oui a été particulièrement faible (26 % et 18 %).

Les **PRÉFÉRENCES POUR UN PARTI** étayant ce schéma : Aussi chez les sympathisants-es du Centre, le parti initiateur, la moitié seulement a voté Oui. La part de Oui, similairement élevée chez les Verts (51 %) a de quoi surprendre. 44 % des sympathisants-es du PS ont voté Oui, et 39 % des personnes proches du PVL. Chez les sympathisants-es de l'UDC et du PLR, l'approbation s'est située à environ un cinquième. Les personnes qui sympathisent avec un autre parti se sont montrées divisées au sujet du frein aux coûts (46 % de Oui). Les Sans-parti ont clairement tendu vers le Non (38 % de Oui).

La part de Oui se trouve aussi en légère corrélation avec la **CONFIANCE** envers les syndicats. 44 % des personnes qui ont une « très grande » confiance dans les syndicats, ont voté Oui ; chez les personnes qui ont une confiance « très faible » ou « faible » envers eux, ce taux est de 30 %. Une légère corrélation se laisse aussi observer pour ce qui est de la confiance envers les cadres hospitaliers. Les personnes qui leur font « (très) fortement » confiance ont plus rarement approuvé l'Initiative pour un frein aux coûts (31-35 %) que celles qui leur font « (très) peu » ou « moyennement » confiance (41-42 %). De façon analogue à l'Initiative d'allègement des primes, il n'y a pas de corrélation significative entre l'intention de vote et la confiance envers les caisses d'assurance-maladie.

Concernant les **VALEURS PERSONNELLES**, il s'avère que ni les personnes qui préfèrent un Etat social très développé, ni celles qui voudraient maintenir un Etat social élagué, ont été majoritairement pour l'initiative. Toutefois, l'approbation a été plus élevée (45 %) chez les partisans-es d'un Etat social développé que chez leurs adversaires (23 %). Il en va de même chez les personnes pour qui la solidarité est plus importante que la responsabilité individuelle. Dans ce groupe, 45 % ont voté Oui. Ce taux a été de 26 % chez les personnes qui attachent plus de poids à la responsabilité individuelle.

Tableau 18 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | N | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|-------------|---------------------------|
| Total | 37,2 | 1860 | |
| Autoclassement gauche-droite (0-10) | | | V=.26*** |
| complètement à gauche (0-2) | 38 | 236 | ± 6,2 |
| à gauche (3-4) | 52 | 360 | ± 5,2 |
| au centre (5) | 48 | 453 | ± 4,6 |
| à droite (6-7) | 26 | 397 | ± 4,3 |
| complètement à droite (8-10) | 18 | 286 | ± 4,5 |
| Sympathie pour un parti | | | V=.32*** |
| UDC | 22 | 340 | ± 4,4 |
| PLR | 20 | 273 | ± 4,7 |
| Le Centre | 50 | 254 | ± 6,2 |
| PVL | 39 | 127 | ± 8,5 |
| PS | 44 | 355 | ± 5,2 |
| Verts | 51 | 125 | ± 8,8 |
| Autre parti | 46 | 113 | ± 9,2 |
| Aucune | 38 | 151 | ± 7,8 |
| Confiance envers les syndicats | | | V=.12*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 30 | 670 | ± 3,5 |
| moyenne (5) | 42 | 416 | ± 4,8 |
| élevée (6-7) | 37 | 393 | ± 4,8 |
| très élevée (8-10) | 44 | 267 | ± 6 |
| Confiance envers les cadres hospitaliers | | | V=.09* |
| très réduite à réduite (0-4) | 41 | 419 | ± 4,7 |
| moyenne (5) | 42 | 359 | ± 5,1 |
| élevée (6-7) | 31 | 464 | ± 4,2 |
| très élevée (8-10) | 35 | 525 | ± 4,1 |
| Confiance envers les caisses d'assurance-maladie | | | V=.07 |
| très réduite à réduite (0-4) | 40 | 830 | ± 3,3 |
| moyenne (5) | 37 | 473 | ± 4,4 |
| élevée (6-7) | 31 | 326 | ± 5 |
| très élevée (8-10) | 31 | 190 | ± 6,6 |

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | N | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|-----|---------------------------|
| Valeurs personnelles : A) Une Suisse avec un Etat social très développé ou B) une Suisse avec un Etat social peu développé | | | V=.17*** |
| Un Etat social très développé | 45 | 848 | ± 3,4 |
| Valeurs personnelles mitigées | 33 | 664 | ± 3,6 |
| Un Etat social peu développé | 23 | 259 | ± 5,2 |
| Valeurs personnelles : A) Une Suisse où la solidarité est plus importante que la responsabilité individuelle, ou B) Une Suisse où la responsabilité individuelle est plus importante que la solidarité ? | | | V=.16*** |
| La solidarité est plus importante | 45 | 491 | ± 4,4 |
| Valeurs personnelles mitigées | 41 | 689 | ± 3,7 |
| Responsabilité individuelle plus importante | 26 | 542 | ± 3,7 |

DANS L'ENSEMBLE, les sous-groupes définis selon des paramètres sociodémographiques ont tous voté en majorité Non (tableau 19). Aucun paramètre sociodémographique n'est en corrélation significative avec l'intention de vote sur l'Initiative pour un frein aux coûts.

Tableau 19 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | n | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|-------------|---------------------------|
| Total | 37,2 | 1860 | |
| Âge | | | V=.05 |
| 18-29 ans | 34 | 153 | ± 7,5 |
| 30-39 ans | 43 | 209 | ± 6,7 |
| 40-49 ans | 38 | 288 | ± 5,6 |
| 50-59 ans | 35 | 361 | ± 4,9 |
| 60-69 ans | 35 | 408 | ± 4,6 |
| 70 ans et plus | 39 | 441 | ± 4,6 |
| Sexe | | | V=.01 |
| Femmes | 38 | 916 | ± 3,1 |
| Hommes | 37 | 944 | ± 3,1 |
| Niveau d'éducation | | | V=.07 |
| sans niveau d'éducation postobligatoire | 41 | 160 | ± 7,7 |
| Formation professionnelle de base/Formation professionnelle | 42 | 544 | ± 4,1 |
| Maturité/Formation professionnelle supérieure | 35 | 513 | ± 4,1 |
| École technique/Université/EPF/Doctorat | 34 | 594 | ± 3,8 |

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | n | V de Cramér / Erreur type |
|-------------------------|-------------------------|-----|------------------------------|
| Revenus du foyer | | | V=.09 |
| jusqu'à 3'000 CHF | 45 | 63 | ± 12,4 |
| 3'000-5'000 CHF | 35 | 226 | ± 6,2 |
| 5'000-7'000 CHF | 40 | 290 | ± 5,7 |
| 7'000-9'000 CHF | 42 | 278 | ± 5,8 |
| 9'000-11'000 CHF | 39 | 240 | ± 6,2 |
| plus de 11'000 CHF | 32 | 522 | ± 4 |

5.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 20) se classent en trois catégories principales. Les arguments en faveur d'un Oui les plus fréquemment cités sont réunis sous le titre « Urgence/Nécessité » (resp. 35 % des premières indications et 47 % de toutes les indications). Les deux autres axes thématiques concernent le « potentiel d'économie » (resp. 9 % et 15 %) et la « solidarité/justice » (resp. 6 % et 8 %).

Avec l'argument principal **URGENCE/NÉCESSITÉ**, ce dont il s'agit en premier, c'est que les coûts et leur augmentation sont perçus comme beaucoup trop hauts/trop forte (resp. 21 % et 25 %). A également été indiqué le fait qu'un frein aux coûts crée des obligations conduisant les acteurs dans le domaine de la santé à assumer de la responsabilité (resp. 5 % et 7 %) et, d'une manière générale, le fait qu'il y a besoin d'agir d'urgence (resp. 4 % et 5 %).

Au sein de l'argumentation sur le **POTENTIEL D'ÉCONOMIES** se trouve d'une part l'exigence que le système de santé doit devenir plus efficace (3 % de toutes les premières indications, 4 % de toutes les indications). D'autre part, les personnes interrogées soulignent que l'Initiative pour un frein aux coûts s'attaque aux causes de ce problème des coûts (resp. 3 % et 3 %).

Comme troisième trajectoire d'argumentation figurent des indications sur le thème **SOLIDARITÉ/JUSTICE**. D'une part il a été indiqué que la situation actuelle des primes conduit les gens vers la pauvreté (2 % de toutes les premières indications, 3 % de toutes les indications). D'autre part il a été signalé que les coûts de santé augmentent plus fortement (ce qui est inéquitable) que les revenus (resp. 2 % et 2 %).

Tableau 20 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|--|-----------------------|-----|------------------------|-----|
| | en % | N | en % | n |
| Urgence/Nécessité | 35 | 249 | 47 | 323 |
| Les coûts sont beaucoup trop élevés/l'augmentation des coûts est trop rapide | 21 | 160 | 25 | 195 |
| Il faut la contractualité d'un frein aux coûts pour que les acteurs assument leur responsabilité | 5 | 29 | 7 | 42 |
| Il faut agir d'urgence/urgence de la situation (p. ex. on ne peut pas continuer comme cela) | 4 | 24 | 5 | 31 |
| Potentiel d'économies | 9 | 66 | 15 | 103 |
| Il faut que le système de santé devienne plus efficace | 3 | 19 | 4 | 26 |
| L'initiative s'attaque à la cause du problème des coûts | 3 | 18 | 3 | 21 |

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|--|-----------------------|-----|------------------------|-----|
| | en % | N | en % | n |
| Solidarité/justice | 6 | 51 | 8 | 64 |
| Les gens n'ont plus les moyens de payer les primes/risque de pauvreté | 2 | 13 | 3 | 19 |
| Les frais de santé augmentent plus fortement que les revenus/salaires/rentes | 2 | 19 | 2 | 21 |
| Considérations générales (p. ex. bon projet, sympathique) | 5 | 35 | 12 | 66 |
| Autres | 3 | 24 | 5 | 36 |
| Réponses visiblement fausses / confusions | 1 | 3 | 1 | 3 |
| Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.) | 0 | 3 | 1 | 6 |
| Ne sais pas / aucun motif indiqué | 39 | 291 | 80 | 600 |

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DU NON**, trois arguments ont figuré au premier plan (tableau 21) : Les votants-es en faveur du Non ont signalé que l'initiative est immature (resp. 26 % de toutes les premières indications et 33 % de toutes les indications), qu'elle affecte la sécurité de l'approvisionnement (resp. 11 % et 16 %) et qu'il existe des alternatives comme la contre-proposition indirecte (resp. 2 % et 4 %).

Il a été souligné le plus fréquemment qu'il s'agit d'une **PROPOSITION IMMATURE**. Cette critique se concrétise dans les trois affirmations suivantes : L'initiative ne s'attaque pas directement aux causes du problème (11 % de toutes les premières indications, 14 % de toutes les indications), elle est trop peu concrète (resp. 6 % et 7 %), et les conséquences d'une acceptation sont difficiles à évaluer (resp. 2 % et 2 %).

Le deuxième groupe de motifs du Non souligne que le projet menace la **SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT** : On a craint que les assurances ne remboursent plus tous les traitements médicaux (5 % de toutes les premières indications, 7 % de toutes les indications). Il avait également été craint que les soins médicaux se détériorent en Suisse (resp. 3 % et 5 %). Il avait finalement été indiqué, aussi, qu'une acceptation de l'initiative allait soumettre le personnel de santé à une pression supplémentaire (resp. 2 % et 2 %).

Comme troisième argument Contre a souvent été cité la **CONTRE-PROPOSITION INDIRECTE**, que l'on préfère, comparé à l'initiative (2 % de toutes les premières indications, 2 % de toutes les indications). Maintes personnes ont par ailleurs exigé d'enjoindre le monde politique à trouver une autre solution (resp. 0 % et 1 %).

Tableau 21 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|--|-----------------------|-----|------------------------|-----|
| | en % | N | en % | n |
| Proposition immature | 26 | 297 | 33 | 381 |
| L'initiative ne résout pas les problèmes de fond / elle combat les conséquences au lieu des causes | 11 | 172 | 14 | 172 |
| L'initiative est trop peu concrète/trop vague | 6 | 82 | 7 | 82 |
| Les conséquences d'une hypothèse ne sont pas claires/difficiles à évaluer/sont compliquées | 2 | 25 | 2 | 25 |
| Sécurité de l'approvisionnement | 11 | 128 | 16 | 188 |
| L'initiative a pour effet que les assurances ne vont plus prendre tous les traitements en charge | 5 | 83 | 7 | 83 |
| Les soins médicaux se détérioreraient en Suisse. | 3 | 57 | 5 | 57 |
| Une acceptation mettrait les personnels de santé sous pression | 2 | 22 | 2 | 22 |
| Contre-proposition indirecte | 2 | 30 | 4 | 44 |
| Préférence de la contre-proposition indirecte | 2 | 32 | 2 | 32 |
| Il faut que la politique trouve une nouvelle/autre solution | 0 | 10 | 1 | 10 |
| Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique) | 8 | 73 | 9 | 93 |
| Autres | 4 | 43 | 7 | 82 |
| Réponses visiblement fausses / confusions | 7 | 65 | 7 | 78 |
| Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.) | 3 | 42 | 4 | 56 |
| Ne sais pas / aucun motif indiqué | 40 | 456 | 85 | 961 |

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

5.4 La résonance des arguments de la votation

Le tableau 22 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du Oui et leurs homologues en faveur du Non. Plus ces différences s'avèrent importantes et plus elles ont été pertinentes dans la décision relative à la votation sur l'Initiative pour un frein aux coûts.

Les décisions de vote ont été prises à partir de contenus qui comparativement étaient moyennement fondés⁵ : En moyenne 65 % des votants-es ont approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre, et ont aussi voté conformément à leur propre attitude

⁵ [Lien vers l'article SPSR de Milic \(2015\)](#)

argumentative. Le motif de cette valeur comparativement basse est que les votants-es en faveur du Non ont aussi approuvé en majorité les arguments du Oui.

DANS L'ENSEMBLE, c'est surtout un argument Contre qui a convaincu l'électorat : Une nette majorité a estimé qu'il était erroné de lier la couverture de santé au développement économique. Parmi les arguments Pour, celui selon lequel un frein aux coûts oblige les acteurs à faire des économies a trouvé une majorité de justesse. Les autres arguments Pour et Contre ont convaincu uniquement des minorités de l'ensemble de l'électorat.

Dans les **ARGUMENTS POUR**, une majorité de 53 % a indiqué que le frein aux coûts agit parce qu'il oblige les acteurs à faire des économies. Plus des quatre cinquièmes des votants-es en faveur du Oui sont approuvé cet argument, mais seulement 36 % des votants-es en faveur du Non. 74 % du camp du Oui a trouvé que l'Initiative pour un frein aux coûts pouvait limiter le fardeau des primes pour les familles, 61 % ont estimé qu'il ne fallait supprimer aucune prestation médicale si le travail était efficace. Dans le camp du Oui, l'argument de l'efficacité a joui de plus d'approbation (42 %) que l'argument sur le fardeau des primes pesant sur les familles (28 %).

Seul l'**ARGUMENT CONTRE**, selon lequel la couverture de santé ne doit pas être liée au développement économique, a convaincu une majorité de votants-es en faveur du Oui et du Non (resp. 60 % et 71 %). Seule une majorité respective de justesse des votants-es en faveur du Non a approuvé les autres arguments Contre : 52 % ont trouvé que le plafonnement des coûts conduisait au rationnement de la couverture de santé, et 54 % ont craint l'apparition d'une médecine à deux vitesses. Dans le camp du Oui, aucune majorité ne s'est trouvée pour ces affirmations (resp. 34 % et 28 % de Oui).

Tableau 22 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

| Arguments Pour | | D'accord | Pas d'accord | Ne sais pas / pas de réponse |
|---|-----------------------------|----------|--------------|------------------------------|
| Le frein aux coûts est efficace parce qu'il réunit tous les acteurs du système de santé autour d'une table. Ils doivent se mettre d'accord sur des économies. | Total | 53 | 31 | 16 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 82 | 7 | 11 |
| | Votants-es en faveur du Non | 36 | 46 | 18 |
| Si des prestations médicales sont fournies plus efficacement, un démontage des prestations médicales ne se produira pas. | Total | 48 | 31 | 21 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 61 | 21 | 18 |
| | Votants-es en faveur du Non | 42 | 37 | 21 |
| Le fardeau croissant des primes pour les familles peut-être efficacement freiné par un frein aux coûts dans le système de santé. | Total | 44 | 40 | 16 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 74 | 15 | 10 |
| | Votants-es en faveur du Non | 28 | 54 | 18 |
| Arguments Contre | | | | |
| Lier la couverture de santé au développement économique est une erreur. Il ne faut pas rendre la couverture de santé dépendante de la conjoncture. | Total | 67 | 18 | 16 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 60 | 25 | 15 |
| | Votants-es en faveur du Non | 71 | 14 | 15 |
| Le plafonnement exigé des prestations fondamentalement couvertes par l'assurance entraîne un rationnement dans la couverture de santé. | Total | 44 | 35 | 21 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 34 | 49 | 17 |
| | Votants-es en faveur du Non | 52 | 26 | 22 |
| Avec le frein aux coûts, la médecine à deux vitesses acquiert pignon sur rue Seules les personnes qui en ont financièrement les moyens continueront d'être médicalement bien couvertes. | Total | 44 | 39 | 17 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 28 | 59 | 12 |
| | Votants-es en faveur du Non | 54 | 28 | 17 |

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 53 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que respectivement 82 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Oui et 36 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Non) se sont rangés-es à l'argument Pour selon lequel le frein aux coûts est efficace parce qu'il fait s'asseoir tous les acteurs du système de santé à une table. 31 % tous les votants ont indiqué ne pas être d'accord et 16 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'048, votants-es en faveur du Oui 722, votants-es en faveur du Non 1'138.

6 Initiative pour la liberté

6.1 La situation de départ, projet et recommandations

Il y a environ quatre ans et demi, la pandémie de Covid-19 avait atteint la Suisse. Pour protéger la population suisse contre elle et délester le système de santé, le Conseil fédéral avait mis en œuvre des mesures drastiques. La recherche explorait des solutions pour combattre la pandémie. Une réponse a été le développement d'un vaccin. Tandis qu'une partie de la population avait une attitude positive vis-à-vis du vaccin, un certain scepticisme s'était diffusé au sein d'une autre partie de la population. C'est à partir de cet environnement politique qu'est née l'association Mouvement suisse pour la liberté qui a lancé l'Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique (Initiative pour la liberté) ». Elle exige qu'aucune atteinte à l'intégrité physique et psychique ne puisse avoir lieu sans le consentement exprès de la personne concernée. Cette initiative avait été déposée en novembre 2020, revêtue de 125'015 signatures valides.

De manière fondamentale, la protection de l'intégrité physique et psychique est garantie par l'Etat. Cette initiative va toutefois au-delà du droit fondamental en vigueur. Elle souhaite garantir que les personnes qui refusent d'accepter une intervention ne seront ni punies ni désavantagées. Vu que le texte de l'initiative ne se réfère pas intrinsèquement au « vaccin », le travail de la police ou l'application d'une peine par exemple serait affecté-e par le projet.

Le Conseil fédéral et le Parlement avaient recommandé à l'électorat de refuser l'Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique ». Cette initiative populaire n'a trouvé de majorité ni au Conseil des Etats (0 Oui, 37 Non) ni au Conseil national (49 Oui, 145 Non). La recommandation du Conseil fédéral et du Parlement s'appuie sur la Constitution fédérale dans laquelle aujourd'hui le droit fondamental à l'intégrité physique est déjà garanti. Sur les cinq grands partis, l'UDC a été le seul à émettre un Oui comme mot d'ordre. Le PLR, le Centre, le PLR, le PES et le PS ont rejeté l'initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique ». Les associations suivantes s'étaient en outre exprimées en faveur du Non : l'Union des villes suisses (UVS), la CdC et l'HotellerieSuisse

L'Initiative pour la liberté a été clairement rejetée le 9 juin 2024 : 73,7 % de l'électorat et tous les cantons ont dit Non au projet. L'initiative a reçu le plus de d'approbation dans le Tessin (35,7 %), le Jura (34,3 %) et le canton Schwyz (34,0 %). Le camp du Non a été le plus fort dans Bâle-Ville et à Zurich (resp. 78,1 % et 77,2 % de Non).⁶

⁶ [Lien vers bk.admin.ch](https://www.bk.admin.ch)

6.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

DANS L'ENSEMBLE les sympathisants-es de l'UDC et les personnes sans affinités politiques ont eu plus tendance à voter pour l'Initiative sur la liberté, sachant que ces deux sous-groupes étaient divisés. Ont clairement approuvé l'initiative les votants-es qui font (très) peu confiance à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou à la Taskforce nationale de lutte contre le Covid-19. Les personnes qui ont une forte confiance dans les adversaires des mesures ont votés en grande majorité Oui.

Dans le **DÉTAIL**, il s'avère que la part de Oui à l'initiative a été la plus basse dans les milieux de gauche. 24 % des votants-es qui se considèrent « de droite » ont voté pour l'Initiative sur la liberté. Chez les personnes situées politiquement au centre, ce taux est monté à 28 %, et même à 50% pour celles « complètement à droite ». Le lien entre l'orientation politique et l'intention de vote est significatif et son accentuation est relativement forte.

Les **PRÉFÉRENCES POUR UN PARTI** étayent majoritairement ce schéma. Chez les sympathisants-es du PVL, presque personne (2 %) n'a voté pour le projet ; pourcentage aussi très faible (12-13 %) chez le PS, les Verts et le Centre. Il est frappant que la part de Oui chez les sympathisants-es du Centre ait été nettement plus faible que chez l'ensemble des personnes qui se classent au milieu de l'échiquier politique. 18 % des sympathisants-es du PLR ont voté Oui. La moitié des votants-es proches de l'UDC a fait de même. Cela vaut également pour les Sans-parti (52 %). Environ un tiers des votants-es proches d'autres partis ont voté pour l'initiative.

La part de Oui est aussi en forte corrélation avec la **CONFIANCE** envers différentes institutions. Tandis que 12 % seulement des personnes qui font très fortement confiance à l'OFSP ont voté Oui, les trois cinquièmes des personnes qui s'en méfient ont voté Oui. Le même schéma apparaît chez les personnes qui ne font pas confiance à la Covid-19 Taskforce (61 % de Oui). L'initiative a rencontré une forte approbation chez les personnes qui font beaucoup confiance aux adversaires des mesures de lutte contre le Covid-19 (90 %). Il est frappant aussi de constater que l'approbation augmente comme la diminution de la confiance envers les médecins de famille.

En ce qui concerne les valeurs personnelles, il devient visible que les votants-es qui approuvent un Etat social peu développé ont eu plus tendance à voter Oui (43 %) que les votants-es qui défendent un Etat social fort ou dont les valeurs personnelles sont mitigées (21-23 %). Cela vaut tout autant pour les personnes qui souhaiteraient donner plus de pouvoir aux Cantons (42 % de Oui), que pour celles qui trouvent que la responsabilité individuelle est plus importante que la solidarité (45 %).

Tableau 23 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | N | V de Cramér / Erreur type |
|--|----------------------|-------------|---------------------------|
| Total | 26.3 | 1939 | |
| Autoclassement gauche-droite (0-10) | | | V=.31*** |
| complètement à gauche (0-2) | 12 | 236 | ± 4,1 |
| à gauche (3-4) | 10 | 357 | ± 3,2 |
| au centre (5) | 28 | 429 | ± 4,3 |
| à droite (6-7) | 24 | 384 | ± 4,3 |
| complètement à droite (8-10) | 50 | 277 | ± 5.9 |
| Sympathie pour un parti | | | V=.32*** |
| UDC | 50 | 324 | ± 5,5 |
| PLR | 18 | 265 | ± 4,6 |
| Le Centre | 12 | 251 | ± 4,1 |
| PVL | 2 | 133 | ± 2,4 |
| PS | 12 | 352 | ± 3,4 |
| Verts | 13 | 122 | ± 6.1 |
| Autre parti | 34 | 104 | ± 9,2 |
| Aucune | 52 | 135 | ± 8,5 |
| Confiance envers l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) | | | V=.45*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 60 | 367 | ± 5 |
| moyenne (5) | 23 | 285 | ± 4,9 |
| élevée (6-7) | 14 | 454 | ± 3,2 |
| très élevée (8-10) | 12 | 643 | ± 2,5 |
| Confiance envers les opposants-es aux mesures pendant le Covid-19 | | | V=0.5*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 14 | 1152 | ± 2 |
| moyenne (5) | 39 | 258 | ± 6 |
| élevée (6-7) | 50 | 86 | ± 10.6 |
| très élevée (8-10) | 90 | 80 | ± 6,5 |
| Confiance envers la Swiss National Covid-19 Task Force | | | V=.52*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 61 | 424 | ± 4,7 |
| moyenne (5) | 23 | 232 | ± 5.4 |
| élevée (6-7) | 10 | 383 | ± 3 |
| très élevée (8-10) | 9 | 654 | ± 2.1 |

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | N | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|------|---------------------------|
| Confiance envers médecins de famille | | | V=.19*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 49 | 108 | ± 9,5 |
| moyenne (5) | 38 | 220 | ± 6,4 |
| élevée (6-7) | 25 | 403 | ± 4,2 |
| très élevée (8-10) | 21 | 1031 | ± 2,5 |
| Valeurs personnelles : « Une Suisse avec un Etat social très développé ou une Suisse avec un Etat social peu développé » | | | V=.18*** |
| Etat social très développé plus important | 21 | 821 | ± 2,8 |
| Valeurs personnelles mitigées | 24 | 637 | ± 3,3 |
| Etat social peu développé plus important | 43 | 252 | ± 6,1 |
| Valeurs personnelles : « Une Suisse dans laquelle la Confédération détient plus de pouvoir, ou une Suisse dans laquelle les Cantons détiennent plus de pouvoir » | | | V=.24*** |
| Plus de pouvoir pour la Confédération | 15 | 428 | ± 3,4 |
| Valeurs personnelles mitigées | 22 | 716 | ± 3 |
| Plus de pouvoir aux Cantons | 42 | 441 | ± 4,6 |
| Valeurs personnelles : « Une Suisse où la solidarité est plus importante que la responsabilité individuelle, ou une Suisse où la responsabilité individuelle est plus importante que la solidarité ? » | | | V=.31*** |
| La solidarité est plus importante | 15 | 478 | ± 3,2 |
| Valeurs personnelles mitigées | 18 | 674 | ± 2,9 |
| Responsabilité individuelle plus importante | 45 | 519 | ± 4,3 |

DANS L'ENSEMBLE, les sous-groupes définis selon des paramètres sociodémographiques ont tous voté en majorité Non (tableau 24). Il existe des corrélations significatives entre le niveau d'éducation et le comportement de vote, ainsi qu'entre le revenu du foyer et le comportement de vote.

EN DÉTAIL, il est frappant de constater que les personnes diplômées de l'enseignement supérieur ont voté Oui nettement plus rarement (16 %) que les personnes possédant d'autres diplômes de l'enseignement (30-32 %). En outre, la part de Oui tend à augmenter chez les votants-es disposant de bas revenus. Dans les foyers gagnant entre 3'000 et 7'000 CHF, environ un tiers a voté Oui ; dans ceux gagnant moins de 3'000 CHF, une majorité même a voté Oui (56 %). La part de Oui n'a en revanche été que de 18 % chez les votants-es disposant de revenus supérieurs à 11'000 CHF.

Tableau 24 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | n | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|-------------|---------------------------|
| Total | 26.3 | 1939 | |
| Âge | | | V=.03 |
| 18-29 ans | 27 | 155 | ± 7 |
| 30-39 ans | 24 | 200 | ± 6 |
| 40-49 ans | 28 | 269 | ± 5,4 |
| 50-59 ans | 24 | 340 | ± 4,5 |
| 60-69 ans | 26 | 399 | ± 4,3 |
| 70 ans et plus | 27 | 427 | ± 4,2 |
| Sexe | | | V=.01 |
| Femmes | 26 | 868 | ± 2,9 |
| Hommes | 27 | 922 | ± 2,9 |
| Niveau d'éducation | | | V=.17*** |
| sans niveau d'éducation postobligatoire | 32 | 146 | ± 7,6 |
| Formation professionnelle de base/Formation professionnelle | 32 | 526 | ± 4 |
| Maturité/Formation professionnelle supérieure | 30 | 488 | ± 4,1 |
| École technique/Université/EPF/Doctorat | 16 | 589 | ± 2,9 |
| Revenus du foyer | | | V=0.2*** |
| jusqu'à 3'000 CHF | 56 | 61 | ± 12.5 |
| 3'000-5'000 CHF | 32 | 213 | ± 6,3 |
| 5'000-7'000 CHF | 34 | 281 | ± 5,6 |
| 7'000-9'000 CHF | 20 | 269 | ± 4,8 |
| 9'000-11'000 CHF | 24 | 233 | ± 5,5 |
| plus de 11'000 CHF | 18 | 514 | ± 3,3 |

6.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 25) sont classables en deux catégories principales : Les arguments en faveur d'un Oui les plus fréquemment cités sont réunis sous le titre « Liberté individuelle » (resp. 33 % des premières indications et 49 % de toutes les indications). L'autre axe thématique concerne « l'ostracisme sociétal » (resp. 16 % et 33 %).

Pour l'argument principal **LIBERTÉ INDIVIDUELLE**, il a été le plus fréquemment indiqué que les droits individuels à la liberté ne doivent pas être restreints (resp. 22 % et 28 %). Il a été également cité que l'Etat n'avait pas le droit de statuer sur le corps d'une personne (resp. 10 % et 19 %).

Concernant le thème **OSTRACISME SOCIÉTAL**, il a été surtout souligné que les gens ne doivent faire l'objet d'aucune discrimination en raison de leur attitude envers des vaccins ou d'autres interventions (6 % de toutes les premières indications, 13 % de toutes les indications). Presque aussi souvent a été cité l'argument selon lequel les mesures prises pendant la pandémie de Covid-19 étaient exagérées (resp. 5 % et 13 %). Certaines personnes enfin ont argumenté qu'il ne doit pas y avoir, en Suisse, d'obligation de se faire vacciner (resp. 4 % et 6 %).

Tableau 25 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|---|-----------------------|-----|------------------------|-----|
| | en % | N | en % | n |
| Liberté individuelle | 33 | 126 | 49 | 188 |
| Les droits de la liberté individuelle ne doivent pas être restreints. | 22 | 81 | 28 | 108 |
| L'Etat/les milieux politiques n'ont rien à décider sur mon corps | 10 | 40 | 19 | 68 |
| Ostracisme sociétal | 16 | 63 | 33 | 114 |
| Les gens ne peuvent pas être mis au ban de la société en raison de leur attitude envers des vaccinations/interventions psychiques diverses. | 6 | 23 | 13 | 40 |
| Les mesures prises contre la pandémie de Covid-19 étaient disproportionnées/exagérées. | 5 | 21 | 13 | 43 |
| Aucune obligation de vaccination ne doit exister en Suisse | 4 | 13 | 6 | 22 |
| Généralités | 4 | 12 | 6 | 15 |
| Autres | 2 | 9 | 6 | 17 |
| Réponses visiblement fausses / confusions | 0 | 169 | 1 | 4 |
| Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.) | 1 | 3 | 1 | 3 |
| Ne sais pas / aucun motif indiqué | 40 | 169 | 75 | 309 |

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DU NON**, deux arguments également ont figuré au premier plan (tableau 26) : Les votants-es en faveur du Non ont trouvé la proposition exagérée (resp. 24 % de toutes les premières indications et 41 % de toutes les indications) ou inutile (resp. 28 % et 37 %).

Par-delà l'ensemble des indications, c'est la catégorie **PROPOSITION EXAGÉRÉE** qui a été le plus souvent soulignée. Les personnes interrogées ont dit ne pas comprendre les initiateurs-trices et leur projet (7 % de toutes les premières indications et 15 % de toutes les indications) ; elles ont souligné que l'Etat doit parfois, en tant que collectivité, prendre des décisions difficiles (resp. 6 % et 10 %) ; elles ont également argumenté que la liberté individuelle ne pouvait pas passer avant tout le reste (resp. 4 % et 5 %).

Le deuxième groupe de motifs du Non a souligné qu'il s'agit d'une **PROPOSITION INUTILE**. En effet, le droit à l'intégrité physique et psychique est déjà ancré dans la Constitution fédérale (14 % de toutes les premières indications, 17 % de toutes les indications). Il a été

plus rarement cité que le vaccin avait été une mesure efficace pendant la pandémie (resp. 3 % et 5 %), ou qu'il est déjà impossible aujourd'hui de vacciner une personne sans son consentement (resp. 2 % et 4 %).

Tableau 26 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|---|-----------------------|-----|------------------------|------|
| | en % | N | en % | n |
| Projet de loi exagéré | 24 | 314 | 41 | 547 |
| Aucune compréhension pour les initiateurs et leur intention | 7 | 91 | 15 | 187 |
| L'Etat doit parfois prendre des décisions (difficiles) en pensant au bien de la collectivité | 6 | 93 | 10 | 140 |
| La liberté individuelle ne passe pas avant tout le reste | 4 | 49 | 5 | 81 |
| Proposition inutile | 28 | 383 | 37 | 499 |
| Le droit fondamental à l'intégrité physique et psychique est déjà ancré dans la Constitution fédérale | 14 | 201 | 17 | 233 |
| La vaccination en tant que mesure efficace pendant la pandémie de Covid-19. | 3 | 46 | 5 | 69 |
| Aujourd'hui déjà, personne ne peut être vacciné sans son consentement. | 2 | 33 | 4 | 53 |
| Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique) | 8 | 106 | 10 | 139 |
| Autres | 2 | 28 | 4 | 45 |
| Réponses visiblement fausses / confusions | 1 | 20 | 1 | 23 |
| Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.) | 2 | 30 | 4 | 47 |
| Ne sais pas / aucun motif indiqué | 33 | 485 | 77 | 1100 |

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

6.4 La résonance des arguments de la votation

Le tableau 27 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du Oui et leurs homologues en faveur du Non. Plus ces différences s'avèrent importantes et plus elles ont été pertinentes dans la décision relative à la votation de l'Initiative pour la liberté.

Les décisions de vote ont été prises à partir de contenus qui étaient comparativement fondés⁷ : En moyenne 74 pour cent des votants-es ont approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre, et ont aussi voté conformément à leur propre attitude argumentative.

DANS L'ENSEMBLE, c'est surtout un argument Contre qui a convaincu l'électorat : 73 % de l'électorat a approuvé le fait que l'intégrité physique et psychique est aujourd'hui déjà ancrée dans la Constitution et que pour cette raison aucune personne aujourd'hui ne peut être vaccinée sans son consentement. Les arguments Contre ont rencontré d'une manière générale plus d'approbation que les arguments Pour.

Les **ARGUMENTS POUR** ont écopé d'un refus majoritaire au sein de l'électorat, à une exception près : Une majorité sur le fil de votants-es a trouvé que l'être humain n'est libre que s'il peut définir sous sa propre responsabilité ce qui va entrer dans son corps (51 %). Chez les personnes approuvant l'initiative, 83 % ont dit Oui et les opposants-es seulement 41 %. L'argument selon lequel une possible obligation de se faire vacciner conduirait à une société à deux vitesses n'a convaincu que 39 % des votants-es.

Les trois **ARGUMENTS CONTRE** n'ont pas tous rencontré la même approbation. Tandis qu'une nette majorité de votants-es estimait que l'intégrité physique et psychique est aujourd'hui déjà ancrée dans la Constitution (73 % de Oui), les votants-es se sont montrés-es divisés-es (49-53 %) autour des deux arguments suivants : « Une obligation vaccinale peut, en cas de nouvelle épidémie, empêcher que des mesures de protection plus sévères, pouvant aller jusqu'à un nouveau confinement, ne deviennent nécessaires » et « L'exigence de l'intégrité corporelle sans restriction va bien au-delà de la question de la vaccination, ce qui engendre une grande incertitude juridique par exemple en liaison avec l'application des peines. » Tandis que l'argument sur la base constitutionnelle existante a convaincu une majorité de votants-es en faveur du Oui (54 %), cela ne vaut pas pour les deux autres arguments Contre (24-38 %).

⁷ [Lien vers l'article SPSR de Milic \(2015\)](#)

Tableau 27 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

| Arguments Pour | | D'accord | Pas d'accord | Ne sais pas / pas de réponse |
|--|-----------------------------|----------|--------------|------------------------------|
| Un être humain n'est libre que s'il peut lui-même – et non pas la politique – déterminer sous sa responsabilité propre, par un oui convaincu, ce qui entre dans son corps. | Total | 51 | 37 | 12 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 83 | 9 | 8 |
| | Votants-es en faveur du Non | 41 | 48 | 11 |
| Une possible obligation vaccinale engendre une société à deux vitesses. Les personnes qui ne se font pas vacciner se voient soustraire des droits fondamentaux. | Total | 39 | 50 | 11 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 72 | 17 | 11 |
| | Votants-es en faveur du Non | 27 | 63 | 9 |
| Bien que l'intégrité physique et psychique soit déjà ancrée dans la Constitution, la pandémie de Covid-19 a montré que dans ce domaine on ne pouvait pas se fier à la politique. | Total | 34 | 54 | 11 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 76 | 14 | 10 |
| | Votants-es en faveur du Non | 20 | 70 | 10 |
| Arguments Contre | | | | |
| L'intégrité physique et psychique est aujourd'hui ancrée dans la Constitution. Grâce à ce droit fondamental, aucune personne ne peut, aujourd'hui déjà, être vaccinée sans son consentement. | Total | 73 | 14 | 13 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 54 | 30 | 16 |
| | Votants-es en faveur du Non | 82 | 9 | 9 |
| Une vaccination obligatoire peut empêcher, en cas de nouvelle épidémie, la prise de mesures de protection plus sévères pouvant aller jusqu'à un nouveau confinement. | Total | 53 | 34 | 14 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 24 | 63 | 13 |
| | Votants-es en faveur du Non | 65 | 23 | 12 |
| L'exigence de l'intégrité corporelle sans restriction va bien au-delà de la question de la vaccination, ce qui engendre une grande incertitude juridique par exemple en liaison avec l'application des peines. | Total | 49 | 23 | 27 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 38 | 32 | 29 |
| | Votants-es en faveur du Non | 55 | 21 | 24 |

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 51 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que respectivement 83 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Oui et 41 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Non) se sont rangés-es à l'argument Pour selon lequel l'être humain n'est vraiment libre que s'il peut définir lui-même ce qui va entrer dans son corps. 37 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 12 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'048, votants-es en faveur du Oui 395, votants-es en faveur du Non 1'395.

7 Loi d’approvisionnement en électricité

7.1 La situation de départ, projet et recommandations

Les changements dans l’approvisionnement en électricité en Europe et les conflits internationaux peuvent rendre plus difficile l’approvisionnement suffisant de la Suisse en électricité pendant les mois d’hiver. Il existe en outre en Suisse un besoin supplémentaire d’électricité par exemple pour l’économie, les voitures électriques ou encore les pompes à chaleur. Pour assurer l’approvisionnement en électricité, le Parlement a adopté la Loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr avec des énergies renouvelables. La fondation Franz Weber, l’association Verband für Freie Landwirtschaft Schweiz et d’autres organisations plus petites avaient emprunté la voie référendaire pour empêcher cette loi en cours de planification. La Chancellerie fédérale a déclaré en janvier 2024 que la voie référendaire, avec 63’277 voix valides, était ouverte.

L’objectif du projet est de produire le plus rapidement possible plus d’électricité à partir de sources d’énergie renouvelables comme l’eau, le soleil, le vent et la biomasse. Cela vise à garantir un approvisionnement en électricité indépendant. Il s’agit à ce titre d’un ensemble de lois qui concerne différentes énergies renouvelables, ensemble également connu sous le nom de « décret cadre ».

Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé à l’électorat d’accepter la « La Loi fédérale du 29 septembre 2023 pour un approvisionnement en électricité sûr avec des énergies renouvelables (Modification de la loi sur l’énergie et de la loi sur l’approvisionnement en électricité) ». Les deux chambres ont en majorité approuvé le projet. 177 conseillers nationaux hommes et femmes ont voté pour, 19 contre le projet. Au Conseil des Etats, la loi sur l’approvisionnement en électricité a été adoptée à l’unanimité (44 Oui, 0 Non) La loi d’approvisionnement en électricité a reçu le soutien du centre-gauche, sachant que dans ce cas le PLR et le Centre ont présenté les mêmes intentions de vote que le PS et le PVL. L’UDC s’est opposé à la loi de son propre conseiller fédéral. Le projet a reçu le soutien d’une grande majorité d’associations. Parmi celles qui l’ont approuvé figuraient p. ex. economiesuisse, l’USAM, Travail.Suisse, l’ATE ainsi que l’AES.

Le référendum contre la Loi d’approvisionnement en électricité a clairement échoué le 9 juin 2024 : 68,7 % de l’électorat a dit Oui à la Loi fédérale. Aucun canton n’a majoritairement rejeté le projet. La part la plus élevée de Oui a été observée dans les cantons comptant des grandes villes (ZH, BE, LU, BS, VD, GE ; les Oui représentent au total plus de 70 %).⁸

⁸ [Lien vers bk.admin.ch](https://www.bk.admin.ch)

7.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

DANS L'ENSEMBLE de vastes pans de l'éventail politique ont voté pour la Loi d'approvisionnement en électricité. Uniquement les votants-es qui se situent « complètement à droite » de l'échiquier politique ont voté en majorité Non. Dans les partis, seuls les sympathisants-es de l'UDC ont majoritairement refusé le projet. De même, il y a une corrélation significative entre d'une part la confiance entre différents acteurs dans le domaine de l'électricité et dans d'autres valeurs politiques, et d'autre part le comportement de vote.

Il s'avère en **DÉTAIL** que le Oui a été particulièrement marqué dans le camp de gauche. Resp. 93 % et 89 % des votants-es qui se considèrent « de gauche »/« complètement à gauche » ont voté pour la Loi d'approvisionnement en électricité. Tout juste les trois quarts des personnes situées au centre politique l'ont approuvée ; les personnes qui se classent « à droite » ont été 62 % à faire de même. En revanche seulement une personne sur trois « complètement à droite » a approuvé le projet.

Les **PRÉFÉRENCES PAR PARTI** montrent clairement que l'approbation s'est avérée la plus forte auprès des partis de gauche ou des partis écologistes. 99 % des sympathisants-es du PVL et 91 % des sympathisants-es du PS et des Verts ont approuvé le projet. Parmi les votants-es proches du centre, la part de Oui a également été très élevée (87 %). Environ les deux tiers des sympathisants-es du PLR ont voté Oui. Contrairement à ce qui précède, deux tiers des personnes proches de l'UDC ont voté Non. Les Sans-parti ont également refusé en majorité la Loi d'approvisionnement en électricité (46 % de Oui)

En outre, la **CONFIANCE** éprouvée envers différentes institutions est en lien avec la part de Oui. Plus la confiance envers les associations écologiques, les entreprises électriques ou les gouvernements cantonaux était élevée et plus la part de Oui a été importante. Certes aussi une majorité de personnes qui ne font pas confiance aux entreprises électriques ont voté pour le projet (59 %). Les personnes qui faisaient énormément confiance aux initiateurs du référendum (la fondation Franz Weber et le Comité nature contre la loi sur l'électricité) ont majoritairement refusé le projet (38 % de Oui). Les votants-es qui ont malgré tout une « grande » confiance dans les initiateurs du référendum ont toutefois eu tendance à être pour (59 %).

Un regard sur les valeurs personnelles montre une corrélation significative entre d'une part la préférence pour la protection de l'environnement (par rapport à la prospérité économique), une Suisse sans énergie atomique (par rapport à une Suisse disposant d'énergie atomique) et la solidarité au sein de la société (par rapport à la responsabilité propre), et d'autre part une part de Oui plus élevée. 84 à 87 % de ces personnes ont voté pour le projet. Chez les personnes dont les valeurs personnelles étaient mitigées, l'approbation a également été très élevée (70-78 %).

Tableau 28 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | N | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|-------------|---------------------------|
| Total | 68.7 | 1841 | |
| Autoclassement gauche-droite (0-10) | | | V=.45*** |
| complètement à gauche (0-2) | 89 | 237 | ± 4 |
| à gauche (3-4) | 93 | 356 | ± 2.7 |
| au centre (5) | 73 | 450 | ± 4,1 |
| à droite (6-7) | 62 | 399 | ± 4,8 |
| complètement à droite (8-10) | 33 | 282 | ± 5,5 |
| Sympathie pour un parti | | | V=.54*** |
| UDC | 32 | 338 | ± 5 |
| PLR | 67 | 270 | ± 5,6 |
| Le Centre | 87 | 259 | ± 4,1 |
| PVL | 99 | 128 | ± 1.5 |
| PS | 91 | 360 | ± 3 |
| Verts | 91 | 119 | ± 5,2 |
| Autre parti | 64 | 107 | ± 9,1 |
| Aucune | 46 | 147 | ± 8,1 |
| Confiance envers les organisations environnementales | | | V=.41*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 46 | 618 | ± 3,9 |
| moyenne (5) | 70 | 341 | ± 4,9 |
| élevée (6-7) | 86 | 423 | ± 3,3 |
| très élevée (8-10) | 89 | 382 | ± 3,1 |
| Confiance envers les entreprises électriques | | | V=.21*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 59 | 781 | ± 3,4 |
| moyenne (5) | 77 | 463 | ± 3,8 |
| élevée (6-7) | 81 | 326 | ± 4,3 |
| très élevée (8-10) | 79 | 163 | ± 6,2 |
| Confiance envers les gouvernements cantonaux | | | V=.30*** |
| très réduite à réduite (0-4) | 48 | 359 | ± 5,2 |
| moyenne (5) | 66 | 417 | ± 4,5 |
| élevée (6-7) | 78 | 553 | ± 3,5 |
| très élevée (8-10) | 84 | 455 | ± 3,4 |

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | N | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|-----|---------------------------|
| Valeurs personnelles : « A) Une Suisse où la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique, ou B) une Suisse où la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement » | | | V=.33*** |
| La protection de l'environnement est plus importante | 84 | 605 | ± 2,9 |
| Valeurs personnelles mitigées | 70 | 754 | ± 3,3 |
| La prospérité économique est plus importante | 43 | 355 | ± 5,2 |
| Valeurs personnelles : A) Une Suisse avec l'énergie atomique ou B) une Suisse sans énergie atomique | | | V=.38*** |
| avec l'énergie atomique | 48 | 610 | ± 4 |
| Valeurs personnelles mitigées | 74 | 418 | ± 4,2 |
| sans énergie atomique | 87 | 716 | ± 2,5 |
| Valeurs personnelles : A) Une Suisse où la solidarité est plus importante que la responsabilité individuelle, ou B) Une Suisse où la responsabilité individuelle est plus importante que la solidarité ? | | | V=.37*** |
| La solidarité est plus importante | 86 | 493 | ± 3,1 |
| Valeurs personnelles mitigées | 78 | 688 | ± 3,1 |
| Responsabilité individuelle plus importante | 46 | 538 | ± 4,2 |

DANS L'ENSEMBLE, l'âge et le sexe des personnes interrogées n'ont pas de lien avec le comportement de vote. En revanche des liens (ténus) se manifestent entre le niveau d'éducation et les revenus du foyer.

EN DÉTAIL, une part de Oui croissant comme le niveau d'éducation des votants-es se laisse observer pour la Loi sur l'électricité. Les personnes diplômées de l'enseignement supérieur (80 %) ont dit nettement plus souvent Oui que les autres sous-groupes (61-67 %). Avec les revenus du foyer, une différence similaire apparaît entre les bas et les hauts revenus : Seule la moitié des personnes disposant de jusqu'à 3'000 CHF de revenus ont voté Oui. Parmi les personnes disposant de plus de 9'000 CHF de revenus, l'approbation a été de l'ordre des trois quarts (76-78 %).

Tableau 29 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

| Paramètres | Oui (en %) (pondéré) | n | V de Cramér / Erreur type |
|---|----------------------|-------------|---------------------------|
| Total | 68.7 | 1841 | |
| Âge | | | V=.07 |
| 18-29 ans | 71 | 153 | ± 7,2 |
| 30-39 ans | 76 | 200 | ± 5.9 |
| 40-49 ans | 71 | 274 | ± 5.4 |
| 50-59 ans | 66 | 353 | ± 5 |
| 60-69 ans | 66 | 412 | ± 4,6 |
| 70 ans et plus | 68 | 449 | ± 4,3 |
| Sexe | | | V=.01 |
| Femmes | 68 | 906 | ± 3 |
| Hommes | 69 | 935 | ± 3 |
| Niveau d'éducation | | | V=.18*** |
| sans niveau d'éducation postobligatoire | 61 | 162 | ± 7,5 |
| Formation professionnelle de base/Formation professionnelle | 61 | 546 | ± 4,1 |
| Maturité/Formation professionnelle supérieure | 67 | 496 | ± 4,2 |
| École technique/Université/EPF/Doctorat | 80 | 591 | ± 3,2 |
| Revenus du foyer | | | V=.19*** |
| jusqu'à 3'000 CHF | 50 | 63 | ± 12,4 |
| 3'000-5'000 CHF | 57 | 227 | ± 6.4 |
| 5'000-7'000 CHF | 61 | 287 | ± 5,6 |
| 7'000-9'000 CHF | 73 | 275 | ± 5,3 |
| 9'000-11'000 CHF | 76 | 230 | ± 5,6 |
| plus de 11'000 CHF | 78 | 517 | ± 3,6 |

7.3 Les motifs

Les principaux motifs pour ou contre la Loi sur l'électricité ont été relevés au moyen d'une question ouverte. Pour les **MOTIFS DU OUI** (tableau 30), deux catégories principales se dégagent : « Promotion des énergies renouvelables » (resp. 39 % des premières indications, 73 % de toutes les indications) et « Souveraineté/Sécurité de l'approvisionnement » (resp. 26 % et 46 %).

Concernant l'argument principal **PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**, il a été souligné le plus fréquemment que le développement de l'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne est urgent (resp. 11 % des premières indications et 20 % de toutes les indications). Ont été également cités les arguments selon lesquels la Loi d'approvisionnement en électricité aide à atteindre les objectifs climatiques (resp. 6 % et 11 %), et qu'il faut stopper le changement climatique (resp. 5 % et 10 %). Dans la catégorie **SOUVERAINETÉ/SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT**, les personnes interrogées ont notamment signalé que la loi réduit la dépendance vis-à-vis de l'étranger dans le domaine de l'électricité (resp. 6 % et 11 %). En outre les votants-es ont évoqué le fait que la Suisse a besoin de toujours plus d'électricité (resp. 3 % et 5 %).

Tableau 30 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|---|-----------------------|-----|------------------------|------|
| | en % | N | en % | n |
| Promotion des énergies renouvelables | 39 | 510 | 73 | 916 |
| Il faut d'urgence plus d'énergies renouvelables (p. ex. énergie solaire, énergie hydroélectrique, énergie éolienne) | 11 | 141 | 20 | 256 |
| La loi contribue à l'atteinte des objectifs climatiques | 6 | 75 | 11 | 139 |
| Stopper le changement climatique | 5 | 61 | 10 | 112 |
| Souveraineté/Sécurité de l'approvisionnement | 26 | 363 | 46 | 623 |
| Cette loi réduit la dépendance vis-à-vis de l'étranger dans l'approvisionnement en électricité. | 6 | 96 | 11 | 163 |
| La Suisse a besoin de toujours plus d'électricité | 3 | 33 | 5 | 64 |
| Considérations générales (p. ex. bon projet, sympathique) | 2 | 28 | 3 | 37 |
| Autres | 1 | 11 | 2 | 27 |
| Réponses visiblement fausses / confusions | 0 | 0 | 0 | 4 |
| Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.) | 3 | 32 | 5 | 67 |
| Ne sais pas / aucun motif indiqué | 27 | 451 | 72 | 1077 |

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DU NON**, trois arguments ont surgi au premier plan (tableau 31) : Les votants-es en faveur du Non ont renvoyé à de meilleures alternatives (resp. 25 % de toutes les premières indications, 49 % de toutes les indications), à la restriction de la protection de la Nature par cette loi (resp. 18 % et 33 %) et à l'absence de droits de parole (resp. 12 % et 23 %).

Les personnes interrogées ont indiqué le plus couramment qu'il existe de **MEILLEURES ALTERNATIVES** à la présente loi. Dans cette catégorie d'une part a été exprimée une aversion vis-à-vis de l'énergie éolienne (7 % de toutes les premières indications, 14 % de toutes les indications), d'autre part il a été argumenté que se détourner des énergies fossiles n'est pas judicieux (resp. 5 % et 10 %), ou qu'il faut économiser l'énergie plutôt que construire de nouvelles installations (resp. 3 % et 6 %).

Le deuxième groupe de motifs du Non met en garde contre la **RESTRICTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE** : Pour maintes personnes interrogées, la loi va saccager des paysages (6 % de toutes les premières indications, 12 % de toutes les indications). D'autres ont critiqué le fait qu'avec cette loi, la protection de la Nature et des paysages venait se subordonner avec cohérence à la production d'électricité (resp. 5 % et 9 %).

Les votants-es en faveur du Non enfin ont dénoncé **L'ABSENCE DE DROITS DE PAROLE**. Pour quelques personnes interrogées, les mesures prévues dans la loi sont antidémocratiques (5 % de toutes les premières indications, 10 % de toutes les indications). Il a en outre été cité que la loi était un laisser-passer pour des projets drastiques (resp. 3 % et 4 %).

Tableau 31 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

| Motifs | Premières indications | | Toutes les indications | |
|---|-----------------------|-----|------------------------|-----|
| | en % | N | en % | n |
| Meilleures actives | 25 | 108 | 49 | 200 |
| Aversion envers l'énergie éolienne (disgracieuse, bruyante, inefficace) | 7 | 52 | 14 | 52 |
| L'abandon des énergies fossiles n'est pas nécessaire/est insensé | 5 | 36 | 10 | 36 |
| Économiser de l'énergie plutôt que construire plus | 3 | 24 | 6 | 24 |
| Restriction de la protection de la nature | 18 | 82 | 33 | 134 |
| La loi entraîne le saccage des paysages (p. ex. en raison de grandes installations pour l'énergie solaire ou les parcs d'éoliennes) | 6 | 47 | 12 | 47 |
| La protection de la Nature et des paysages est subordonnée avec cohérence à la production d'électricité. | 5 | 44 | 9 | 44 |
| Absence de droits de parole | 12 | 42 | 23 | 75 |
| Mesures anti-démocratiques | 5 | 34 | 10 | 34 |
| Cette loi est un laisser-passer pour des projets drastiques. | 3 | 12 | 4 | 12 |
| Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique) | 8 | 73 | 9 | 93 |
| Autres | 4 | 43 | 7 | 82 |
| Réponses visiblement fausses / confusions | 7 | 65 | 7 | 78 |
| Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.) | 3 | 42 | 4 | 56 |
| Ne sais pas / aucun motif indiqué | 40 | 456 | 85 | 961 |

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

7.4 La résonance des arguments de la votation

Le tableau 32 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du Oui et leurs homologues du Non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été pertinentes pour la décision lors de la votation de la Loi sur l'électricité.

Les décisions de vote ont été prises à partir de contenus comparativement très fondés⁹ : 82 % des votants-es en moyenne ont approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre, et ont aussi voté conformément à leur propre attitude argumentative.

⁹ [Lien vers l'article SPSR de Milic \(2015\)](#)

DANS L'ENSEMBLE les arguments Pour ont reçu nettement plus d'approbation que les arguments Contre. Les trois arguments Pour ont rencontré une approbation majoritaire parmi les votants-es. Aucun des arguments Contre n'est parvenu à recevoir une approbation majoritaire.

L'électorat a été majoritairement d'accord avec les **ARGUMENTS POUR**. Quatre cinquièmes tout juste ont estimé que la loi va promouvoir la production d'électricité en Suisse et ainsi réduire les dépendances par rapport à l'étranger. L'approbation a atteint 92 % parmi les votants-es en faveur du Oui et aussi chez les votants-es en faveur du Non l'approbation a été majoritaire (53 %). Près des deux tiers de l'électorat ont par ailleurs approuvé les affirmations énonçant que la Loi d'approvisionnement en électricité est indispensable pour le tournant énergétique et pour combattre le changement climatique, et que l'approvisionnement en électricité en hiver sera amélioré par l'énergie éolienne et les installations solaires alpines. Chez les votants-es en faveur du Oui, l'approbation s'est située entre 82 et 87 % et chez les votants-es en faveur du Non entre 21 et 26 %.

Les **ARGUMENTS CONTRE** ont convaincu respectivement une majorité des votants-es en faveur du Non, mais jamais une majorité dans le camp du Oui. Dans le camp du Non, l'affirmation qui a été la plus approuvée est celle selon laquelle les conditions de planification facilitées, prévues la loi d'approvisionnement, qui nuisent aux paysages et à l'environnement (69 % de Oui). Seulement un quart environ du camp du Oui a également été de cet avis. Respectivement 55 % et 57 % des votants-es ont trouvé que la Suisse n'arrivera de toute façon jamais à couvrir ses propres besoins en électricité, que la loi manque donc sa cible et que la procédure éprouvée de plainte prévue par le droit de la construction est déjouée. Chez les votants-es en faveur du Oui, l'approbation s'est située entre 16 et 20 %.

Tableau 32 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

| Arguments Pour | | D'accord | Pas d'accord | Ne sais pas / pas de réponse |
|--|-----------------------------|----------|--------------|------------------------------|
| La Loi sur l'approvisionnement en électricité promeut la production d'électricité en Suisse, ce qui réduit notre dépendance vis-à-vis de l'étranger. | Total | 79 | 12 | 9 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 92 | 2 | 6 |
| | Votants-es en faveur du Non | 53 | 35 | 13 |
| La Loi sur l'approvisionnement en énergie est une étape indispensable sur le chemin vers le tournant énergétique et ainsi pour combattre le changement climatique. | Total | 65 | 25 | 10 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 87 | 6 | 7 |
| | Votants-es en faveur du Non | 21 | 67 | 11 |
| Grâce à l'aménagement de parcs d'éoliennes et d'installations solaires alpines, la durabilité de l'alimentation électrique peut aussi être garantie en hiver. | Total | 64 | 26 | 10 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 82 | 9 | 9 |
| | Votants-es en faveur du Non | 26 | 64 | 10 |
| Arguments Contre | | | | |
| Les conditions de planification facilitées pour les centrales hydroélectriques ainsi que les parcs d'éoliennes et solaires nuisent à l'environnement et aux paysages suisses. | Total | 40 | 51 | 9 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 26 | 66 | 8 |
| | Votants-es en faveur du Non | 69 | 21 | 10 |
| La Suisse ne pourra jamais couvrir ses propres besoins en électricité, raison pour laquelle la Loi d'approvisionnement en électricité manque son but. | Total | 31 | 55 | 14 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 20 | 68 | 11 |
| | Votants-es en faveur du Non | 55 | 29 | 16 |
| La Loi sur l'approvisionnement en électricité contourne la procédure de plainte, éprouvée, opposable aux projets de constitution, ce qui mine la démocratie et la situation juridique. | Total | 29 | 53 | 19 |
| | Votants-es en faveur du Oui | 16 | 68 | 16 |
| | Votants-es en faveur du Non | 57 | 23 | 21 |

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 79 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que respectivement 92 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Oui et 53 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Non) se sont rangés-es à l'argument Pour selon lequel la Loi d'approvisionnement en électricité promeut la production d'électricité en Suisse et réduit ainsi sa dépendance vis-à-vis de l'étranger. 12 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 9 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'048 Votants-es en faveur du Oui 1'441, Votants-es en faveur du Non 400.

8 Annexe

8.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du dimanche, dimanche, 9 juin 2024 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale suisse. L'enquête a été réalisée entre le 10 juin et le 1 juillet 2024. Le tableau ci-après livre un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude:

Tableau 33: Rapport technique abrégé

| Paramètre | Caractéristique |
|---|--|
| Commettant | Chancellerie fédérale suisse |
| Population statistique | Électeurs inscrits domiciliés en Suisse |
| Origine des adresses | Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) |
| Relevé des données | Questionnaire papier et en ligne |
| Nature du prélèvement d'échantillon Stratification par | Au hasard Régions linguistiques, âge, sexe |
| Période d'enquête | Du 10 juin au 1 juillet 2024 |
| Taille de l'échantillon | Minimal 3'000 effectif 3'141 (papier: 1'205, en ligne: 1'936) n DCH: 1'868 n FCH: 915 n ICH: 358 (papier : n DCH: 652 n FCH: 388 n ICH: 165 (En ligne : n DCH: 1'216 n FCH: 527 n ICH: 193) |
| Erreur inhérente à l'échantillon | ± 1.7 % pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %) |

8.1.1 Relevé des données

Le relevé de données a eu lieu paramétré en mode mixte (questionnaire en ligne ou sur papier). Le jour suivant les votations, les personnes cibles issues de l'échantillon brut reçoivent par la poste un courrier les invitant à participer à l'enquête. Au courrier d'invitation est joint un questionnaire papier pour permettre aux personnes cibles de participer de cette manière si elles le souhaitent.

Environ une semaine après la réception du courrier d'invitation, un courrier de rappel est envoyé à toutes les personnes cibles qui jusqu'à présent n'ont rempli le questionnaire ni en ligne ni sur papier.

8.1.2 Échantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon puisé dans le Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le cadre d'échantillonnage utilise des données provenant des registres de population des communes et des Cantons actualisés chaque trimestre. Ainsi est garantie une couverture complète de la population cible (les électeurs inscrits suisses).

L'échantillon brut est stratifié par régions linguistiques, par âges et par sexe. La population statistique est subdivisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I) desquelles sont tirés des échantillons respectivement indépendants. L'échantillon total qui en résulte est stratifié disproportionnellement : Les participants-es en provenance de Suisse franco-phone et italo-phone sont plus que proportionnellement représentés-es dans l'échantillon pour saisir dans l'enquête suffisamment de cas en provenance de ces deux régions linguistiques. De la sorte, les affirmations sont statistiquement fiables aussi pour les petites régions linguistiques. Un procédé de pondération basé sur la conception corrige ce « sur-poids » dans l'analyse ultérieure des données pour émettre des affirmations à l'échelle nationale (voir 8.1.4 Pondération).

Sur les 7'500 adresses commandées auprès de l'OFS, nous en avons obtenu 7'523 plus une réserve non utilisée de 1'522 adresses. Ces adresses forment la base de l'enquête.

8.1.3 Échantillon net

L'échantillon net, généré par l'enquête, de l'analyse VOX au sujet des votations du 9 juin 2024 comprend au total 3'141 enquêtés-es (taux d'exploitation : 43%), dont près de 60 % proviennent de la Suisse alémanique (n=1'868), près de 29 % de la Suisse francophone (n=915) et près de 11 % de la Suisse italienne (n=358).

Tableau 34 : Exploitation exhaustive des adresses

| Paramètre | N |
|---|-------|
| Échantillon brut SRPH | 7'523 |
| Retours postaux/Personnes-cibles décédées | 188 |
| Total adresses valides | 7'335 |
| Refus/Déconnexions | 38 |
| Nombre total d'entretiens réalisés | 3'264 |
| Pas de réponse malgré des courriers de rappel | 4'033 |
| Suppressions pour des motifs de qualité | 123 |
| Entretiens finalement utilisés | 3'141 |

Les personnes qui ont participé à la votation sont nettement surreprésentées dans l'échantillon, mais l'écart (+19.8 %) se situe dans le cadre connu (voir autres analyses VOX). L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif, mesuré sur la part de Oui, est de +1,6 % pour initiative d'allègement des primes et de +1.6 % pour initiative pour un frein aux coûts, de -4,2 % pour initiative pour la liberté et de +9,6 % pour la loi d'approvisionnement en électricité.

Les données relevées ont été validées et crédibilisées par gfs.bern. 123 entretiens n'ont pas satisfait aux exigences de qualité et ont été retiré du jeu de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées au moyen d'un livre de code qua-litatif. Le jeu de données final contient les réponses codées ainsi que les indications origi-nales des enquêtés-es.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Les données relatives à la personne concrète et au domicile ont été détruites pour des raisons de protection des données.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de [Swissvotes \(Swissvotes.ch\)](https://www.swissvotes.ch).

8.1.4 Pondération

Au cours d'une première étape, l'échantillon net est pondéré dans son ensemble selon un procédé de pondération basé sur la conception. Au centre de cette pondération basée sur la conception se trouve la correction du sur échantillonnage en Suisse francophone et Suisse italophone.

Au cours d'une deuxième étape, l'« Unit Non Response » (c'est-à-dire les cas manquants) est abordée. Pour ce faire, la pondération est calibrée à l'aide de paramètres sociodémographiques, géographiques et politiques (à savoir l'âge, le sexe, la langue, le canton, le parti préférentiel, la participation et le comportement de vote), afin que l'échantillon net corresponde à la population statistique suisse. A cette fin est choisi un schéma de pondération automatisé dans lequel la pondération est réalisée à la machine selon des critères prédéfinis quant à l'écart maximal. La fréquence ainsi que la chronologie des différentes étapes de pondération sont purement basées sur des indicateurs chiffrés quantitatifs, c'est-à-dire des écarts maximaux.

Une attention spéciale est apportée à la pondération de la participation aux votations. Pour la modélisation la plus optimale possible de la participation, il est fait appel non seulement aux données réelles de la votation mais aussi aux données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

Au cours d'une troisième étape sont identifiés, au moyen d'un apprentissage automatique, les corrélations entre la participation aux votations et les comportements lors des votations, ainsi que des paramètres démographiques. L'estimation de ces corrélations permet de projeter les éléments de connaissance acquis sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des analyses au niveau de la plus petite unité géographique (niveau d'une commune) sont possibles. Ensuite est déterminée, au moyen d'un « Hot-One-Encoding » et des estimations relatives de participation et de

comportement de vote ainsi que des données réelles des communes, la répartition la plus probable de la participation individuelle aux votations et du comportement de vote.

La pondération des grandeurs de mesure démographiques et politiques choisies dans les données recueillies est finalement effectuée au cours d'une quatrième étape à l'aide de ces données structurelles. La configuration des données structurelles permet de procéder à la pondération politique pas uniquement sur la base de paramètres géographiques. Au contraire, les paramètres en présence permettent de pondérer des groupes de personnes définis en fonction de leurs valeurs modélisées.

La pondération du projet ayant bénéficié de la plus forte participation au vote sert à pondérer les analyses effectuées sur le jeu de données total. Pour les analyses spécifiques à des projets, les pondérations spécifiques sont utilisées.

8.1.5 Analyse et erreur type

Les valeurs de l'enquête sont toujours sujettes à une erreur aléatoire. Dans l'analyse VOX, l'intervalle de confiance à 95 % est indiqué pour chaque valeur obtenue. Celui-ci indique la fourchette dans laquelle la valeur réelle de la population a une probabilité de 95 % de se situer.

L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la distribution des valeurs des variables. En présence d'un rapport équilibré de voix Pour et Contre (c.-à-d. 50 % de voix Pour et 50 % de voix Contre) et d'un échantillon d'environ 1'000 enquêtés-es, l'erreur type se chiffre à +/-3.2 %. En d'autres termes : La part effective de voix se situerait, dans cet exemple assorti d'une probabilité de 95 %, entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance).

La longueur de l'intervalle de confiance augmente avec la diminution du nombre d'enquêtés-es. Surtout dans le cas de petits sous-groupes, l'erreur standard augmente à un niveau qui nuit considérablement à la significativité statistique des valeurs d'échantillon.

Tableau 35 : Erreur type

| Erreurs types statistiques choisies, par taille d'échantillons et répartition de base | | |
|---|---------------------------------------|-----------|
| Taille de l'échantillon | Erreur type de la répartition de base | |
| | 50% / 50% | 20% / 80% |
| N = 3'000 | ±1.8 % | ±1.4 % |
| N = 2'200 | ±2.1 % | ±1.7 % |
| N = 1'000 | ±3.2 % | ±2.5 % |
| N = 600 | ±4.1 % | ±3.3 % |
| N = 100 | ±10.0 % | ±8.1 % |
| N = 50 | ±14.0 % | ±11.5 % |

Exemple de lecture : Avec environ 1'000 personnes interrogées et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % ±3.2 %; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % ±2.5 %. La recherche sur les sondages détermine la plupart du temps une cote de sécurité de 95 pour cent : en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 pour cent que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population. Les valeurs chiffrées sont basées sur la formule de variance pour échantillons aléatoires simples.

Lors de l'analyse de la décision de vote, ce sont toujours uniquement les différences dans la décision matérielle, c'est-à-dire entre les votants-es en faveur du Oui et leurs homologues en faveur du Non qui ont été analysées. Les votants-es qui ont laissé des cases vides ou qui ne pouvaient pas se rappeler n'ont pas été pris en compte.

Comme critère relationnel pour les relations bi variées, le coefficient V de Cramer a été utilisé. Si ce coefficient prend la valeur zéro, il est possible de partir d'une absence de corrélation et, s'il prend la valeur un, d'une corrélation complète (une puissance d'effet est considérée élevée à partir de $V = 0.5$, moyenne à partir de $V = 0.3$ et faible jusqu'à $V = 0.1$). Les valeurs pour les différentes relations bi variées ne sont toutefois pas directement comparables vu que le calcul du V Cramer dépend du nombre de catégories de paramètres et du nombre de cas.

8.2 A propos de l'étude

8.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionnés-es de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, gfs.bern élabore en collaboration avec Dr Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont relevées par téléphone chaque fois auprès de 1'500 titulaires du droit de vote. Sur le plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Des questions statistiques forment la partie finale de chaque enquête (par ex. sur le niveau d'éducation et l'état civil, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'on sait toute l'importance que revêtent de tels paramètres dans le comportement de décision politique.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destiné à être analysé. Les coordonnées des participants-es aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur [Swissvotes](#); les anciens rapports VOX le sont déjà.

8.2.2 Qui finance les études VOX ?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et a chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur vox.gfsbern.ch.

8.3 L'équipe de gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, NDS HF Chief Digital Officer, enseignant à la HSLU et au centre KPM de l'Université de Berne.

✉ lukas.golder@gfsbern.ch



Spécialités :

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses d'image et de réputation, analyses des médias /de l'effet des médias, recherches sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé.

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, dans la presse quotidienne et sur Internet.

TOBIAS KELLER

Directeur de projet et Teamleader Data Analytics, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie.

✉ tobias.keller@gfsbern.ch



Spécialités :

Communication politique, élections, votations, campagnes (digitales), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, digitalisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyses quantitatives.

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux.



CORINA SCHEANA

Vice-directrice de projet

✉ corina.schena@gfsbern.ch

Spécialités :

Élections, votations, politique de santé, campagnes pour la santé, analyses d'image et de réputation, méthodes qualitatives et quantitative, ainsi que présentations.



ALESSANDRO PAGANI

Junior Data Scientist

✉ alessandro.pagani@gfsbern.ch

Spécialités :

Élections, votations, analyse des données, programmations, visualisations, recherches, méthodes quantitatives et qualitatives.



MARGRET TSCHANZ

Collaboratrice de projet / Administration

✉ margret.tschanz@gfsbern.ch

Spécialités :

Recherches, relectures, visualisations, administration de projets.



ROLAND REY

Collaborateur de projet / Administration

✉ roland.rey@gfsbern.ch

Spécialités :

Publication de bureau, visualisations,
administration de projets, administration de présentations.



SARA RELLSTAB

Analyste de données
économiste PhD

✉ sara.rellstab@gfsbern.ch

Spécialités :

analyse des données, programmations, visualisations,
recherches, méthodes quantitatives et qualitatives



JENNY ROBERTS

Junior Data Scientist

✉ jenny.roberts@gfsbern.ch

Spécialités :

analyse des données, programmations, visualisations,
recherches, méthodes quantitatives et qualitatives

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Berne
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch

SWISS INSIGHTS
Corporate Member

gfs.bern 